ACTES DU COLLOQUE PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE

Solutions paysagères pour territoires en transition

20 novembre 2014

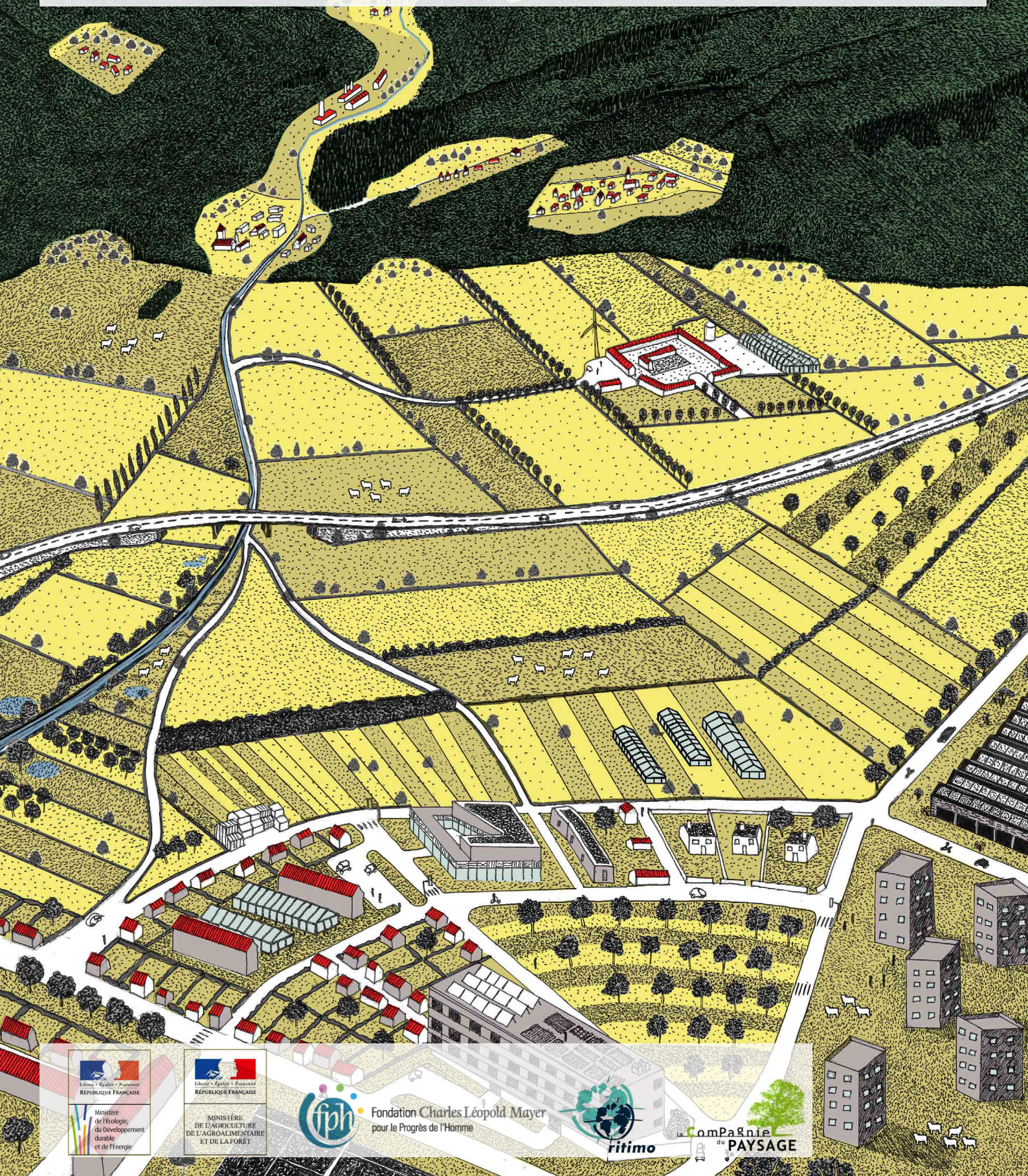

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme

ritimo

la ComPagnie du PAYSAGE

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....P.5

DISCOURS D'ACCUEIL
ODILE MARCEL : Le paysage pour guider et harmoniser les évolutions sociales, économiques et environnementales de transition.....P.12

DISCOURS D'OUVERTURE DU COLLOQUE
JEAN-PAUL CHANTEGUET.....P.14
PATRICE PARISÉ.....P.15
BERTRAND HERVIEU.....P.17

PRÉSENTATION DE QUATRE SOLUTIONS PAYSAGÈRES ET RÉACTIONS DE PERSONNALITÉS POLITIQUES

Pour une mise en cohérence des projets d'aménagement : le concept d'éco-paysage comme fondement du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin).....P.19

Biovallée (Drôme), une stratégie de transition énergétique et agro-écologique construit un nouveau paysage P.27

Pour une agriculture au service d'un développement durable et harmonieux des territoires. Approches paysagères à la ferme du Vernand, Fourneaux (Loire).....P.33

Le paysage de Rennes-métropole (Ille-et-Vilaine), de la « ville-archipel » à la « ville vivrière » P.42

PAYSAGES DE LA TRANSITION : MÉTIERS, COMPÉTENCES ET FORMATIONS DE DEMAIN...... P.48

PRÉSENTATION DU MANIFESTE « Charte fondatrice pour la constitution du Collectif Paysages de l'après-pétrole P.53

CONCLUSION
MESSAGE DE SÉGOLÈNE ROYAL, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.....P.58

APRÈS LE COLLOQUE DU 20 NOVEMBRE
RÉGIS AMBROISE, Président du Collectif Paysages de l'après-pétrole.....P.60

ANNEXE 1 : En savoir plus sur le Collectif Paysages de l'après-pétrole.....P.58
ANNEXE 2 : Des étudiants partagent leurs impressions au sujet du colloque.....P.63

ACTES DU COLLOQUE PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE
Solutions paysagères pour territoires en transition

Présentation du colloque Paysages de l'après-pétrole

Le jeudi 20 novembre 2014, le colloque « Paysages de l'après-pétrole » a rassemblé près de 300 personnes à Paris.

Placée sous la présidence de M. Jean-Paul Chanteguet, Député de l'Indre, Président de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire de l'Assemblée nationale, cette manifestation était organisée à l'initiative du Collectif Paysages de l'après-pétrole avec le concours du Conseil général de l'environnement et du développement durable et du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole rassemble une trentaine de praticiens de l'espace et d'experts du paysage - architectes, urbanistes, paysagistes, agronomes, ingénieurs, naturalistes, sociologues et philosophes - réunis à l'occasion de la publication du recueil « Paysages de l'après-pétrole ? »[1]. L'objectif du Collectif est de redonner au paysage le rôle-clef qu'il peut jouer pour mettre en oeuvre la transition écologique dans les politiques d'aménagement du territoire. Une présentation succincte de la genèse de ce Collectif est proposée en annexe 1.

Pourquoi un colloque sur les Paysages de l'après-pétrole ?

Les énergies fossiles à bon marché ont généralisé des modes d'aménagement standard dont les modèles se sont imposés dans les territoires en normalisant leurs qualités spatiales. A l'inverse, la transition énergétique invite à imaginer des solutions techniques plus attentives aux ressources et donc aux singularités locales.

Pour guider et harmoniser les conséquences spatiales de la transition, une approche des territoires par leurs paysages est une solution efficace pour l'environnement, démocratique pour la société et valorisante pour l'économie :
- Articulées sur une connaissance fine des caractéristiques géographiques et humaines, de nombreuses démarches paysagères proposent de fait des solutions d'aménagement alliant cohérence et sobriété.
- Par l'attention portée aux réalités des lieux et à leurs paysages et par la mobilisation des populations qu'elles suscitent, elles recomposent un cadre de vie de qualité qui réinvente avec évidence un art du bien vivre ensemble.

Le colloque du 20 novembre 2014 propose d'analyser les savoir-faire et les méthodes des « solutions paysagères » ainsi mises en œuvre pour assurer les objectifs de la transition. En présentant de fécondes expériences locales, éclairées par des parlementaires et traduites en perspective politique par la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la rencontre du 20 novembre appelle les élus, les professionnels et les citoyens à s'associer à l'élan du Manifeste pour les « Paysages de l'après-pétrole » que présentera le Collectif du même nom.

Correspondance : contact@paysages-apres-petrole.org

1. Paysages de l'après-pétrole (mai 2013) - revue Passerelle n°9, éditée par Ritimo (www.ritimo.org) - coordonnée par Odile Marcel, présidente de l'association La compagnie du Paysage, et Baptiste Sanson, directeur du Centre Ecodéveloppement de Villarceaux. Ce recueil peut être consulté gratuitement en ligne à l'adresse http://www.coredem.info/IMG/pdf/apres_petrole.pdf - Vous pouvez aussi le commander en écrivant à animation@coredem.info

Crédits

La Compagnie du Paysage a assuré le portage administratif et financier du colloque.
La coordination éditoriale des actes du colloque a été assurée par Odile Marcel et Baptiste Sanson.
Baptiste Gallineau est l'auteur de la conception graphique des actes, des illustrations de couverture et du programme du colloque.
Les photos prises sur place sont de Jean-Jacques Kelner et Laurence Ermisse.

Coordination

Le colloque a été coordonné par Laurence Ermisse, avec l'appui d'un comité de pilotage composé de différents membres du Collectif Paysages de l'après-pétrole : Régis Ambroise (Ingénieur agronome et urbaniste – expert auprès du conseil de l'Europe pour la Convention du Paysage), Odile Marcel (Philosophe, présidente de la Compagnie du Paysage), Vincent Piveteau (directeur de l'ENSPV), Sébastien Giorgis (Architecte DPLG, Paysagiste Conseil de l'état, Urbaniste), Yves Gorgeu (Ingénieur et chercheur en développement local, fondateur du Réseau « Paysage et Urbanisme Durable » de Mairie Conseils), Mathilde Kempf et Armelle Lagadec (Architectes – urbanistes), Xavier Guillot (Architecte, professeur à l'Ecole d'architecture de Saint-Etienne, initiateur du Réseau Espace Rural et Projet Spatial), Laurence Ermisse (indépendante – experte en développement durable territorial) et Baptiste Sanson (Ingénieur Agronome). Ont participé également aux réunions de ce comité de pilotage Messieurs Philippe Balny et Guy Fradin pour le CGAAER et Messieurs Denis Clément, Jean-Luc Cabrit et Jean-Pierre Thibault pour le CGEDD.

Remerciements

Le colloque a reçu le soutien du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt et de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme.

Nous remercions Jean-Paul Chanteguet et les services de l'Assemblée Nationale de nous avoir permis de tenir le colloque dans la salle Victor Hugo, dont le cadre prestigieux a fait beaucoup pour le retentissement de la manifestation, son fonctionnement et la bonne tenue des débats.

La publication rapide des actes a été facilitée par l'enregistrement que les services techniques de l'Assemblée Nationale ont bien voulu mettre à notre disposition et par le concours de Djamila Zemmari pour la retranscription de cet enregistrement.

Nous remercions également les étudiants du master TDPP « Théories et Démarches du Projet de Paysage » qui ont apporté leur aide pour l'accueil des participants du colloque.

(De gauche à droite et de haut en bas) Bertrand Hervieu, Jean-Paul Chanteguet, Patrice Parisé, Odile Marcel et Baptiste Sanson, Martine Lignières-Cassou, Mathilde Kempf, François Tacquard, personne du public, Armelle Lagadec

Yves Gorgeu, Jean-Marc Bouvier, Philippe Méjean, personne du public, Serge Bardy, Didier Jouve, Régis Ambroise, Rémi Janin, Nils Maurice

(De gauche à droite et de haut en bas) Personne du public, Jérôme Bignon, Christine Aubry, Pascal Verdier, Hervé Poher, Catherine Darrot, personne du public, Jean-Pierre Thibault, Odile Marcel

Xavier Guillot, Yves Hubert, Vincent Piveteau, Denis Clément, Jean-Luc Cabrit, Mathilde Kempf, Baptiste Sanson, Maguelonne Déjeant-Pons, Ségolène Royal

ODILE MARCEL, collectif Paysages de l'après-pétrole

« Le paysage pour guider et harmoniser les évolutions sociales, économiques et environnementales de la transition »

Nous ouvrons notre grande journée « Paysages de l'après-pétrole, Solutions paysagères pour territoires en transition » et sommes extrêmement heureux de vous accueillir aussi nombreux et aussi convaincus pour ce temps de réflexion et d'échange autour du thème du paysage.

Ce colloque sera ouvert par Jean-Paul Chanteguet qui nous accueille aujourd'hui dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée Nationale. Jean-Paul Chanteguet, député de l'Indre, Président de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a fait beaucoup pour porter notre travail tous ces derniers mois. Nous avons d'autre part préparé ce colloque sous le regard des deux Conseils Généraux des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture.

Les Conseils Généraux pilotent, tutellent et patronnent les politiques publiques en matière d'aménagement, d'agriculture et d'environnement. Notre vœu est que les représentants des institutions qui nous offrent aujourd'hui cette tribune rendent possible, bien au-delà de l'échange d'idées, un retentissement pragmatique pour notre initiative. Nous tentons aujourd'hui un geste d'alliance entre notre mouvement, venu de la société civile, du monde des experts portés par leurs compétences et leurs convictions, et le stade de réalisation où les analyses pourraient prendre corps et passer dans les actes par un relais de compétences et de responsabilités dont l'organisation de la chose publique est l'incarnation à l'échelle nationale.

Notre Collectif remercie les instances qui ont financés ce colloque : le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH). La FPH est à l'origine de notre démarche, elle a financé l'année dernière la publication à l'occasion de laquelle nous avons constitué notre Collectif. Sous le titre « Paysages de l'après-pétrole ? », vous trouvez ce N°9 de la revue Passerelle en téléchargement et pouvez la commander auprès de l'association RITIMO.

Monsieur Chanteguet, nous vous remercions de l'invitation qui nous a permis de donner une belle ampleur à notre démarche grâce à cette tribune de la salle Victor Hugo. Nous avons des bienfaiteurs, ils vont prononcer les discours inauguraux, puis nous entendrons l'enfant au berceau entouré de pareilles fées. Je vais présenter rapidement le Collectif et le déroulé de la journée, puis nous passerons à la première étude de cas avec ses porteurs de projets.

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole - vous avez nos noms dans les documents présentés à l'entrée - est constitué de professionnels des métiers de l'espace, soit d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Vous êtes un certain nombre, dans la salle, à pratiquer ces métiers. Nous avons aussi rassemblé dans notre Collectif des compétences non moins indispensables, car le façonnement, la configuration artistique par les métiers de l'espace s'articule sur d'autres métiers, d'autres compétences et d'autres réalités. Dans notre Collectif, il y a donc des ingénieurs, des agronomes et des naturalistes. Construire un espace, en concevoir les formes, c'est de fait prendre le relais d'un mode de production de la réalité, d'un mode de construction avec lequel on s'articule et sur lequel on tente d'avoir prise. Le ministère de l'Agriculture représente donc ici les 80 % du territoire qui sont gérés dans un but productif, et relèvent de l'agriculture et de la forêt. De fait, le paysage témoigne directement des modes d'établissement de la société, de ses modes de production : on n'y parle pas d'une beauté pure, on parle de celle qui peut résulter de la façon dont une société s'alimente, se reproduit et s'inscrit dans le milieu.
Toutes ces questions sont donc évidemment des questions de société, des questions de civilisation. Quand on parle de l'espace, il faut aussi inviter les philosophes et les sociologues. Dans notre équipe, il y a donc ce type de compétences. De fait, le paysage est bien le sceau d'une société, son visage sensible. Il peut induire le bien-être et par là l'adhésion, la visibilité et la compréhension. Quand un paysage fonctionne, il permet à chacun de comprendre dans quel monde il vit et comment il peut contribuer à l'équilibre de ce monde.

Notre Collectif est diversifié, il est fait d'une ramification de compétences, de niveaux d'analyse et de formes d'esprit qui se complètent et créent de la cohérence, nous l'observons quand nous travaillons ensemble. Quand nos différents points de vue s'ajustent, il en résulte une puissance de conviction plus grande parce que nous sommes parvenus à des analyses plus complètes. Parce qu'elles sont plus denses, elles deviennent aussi plus parlantes.
Si on veut faire avancer une société, les élus qui sont ici le savent, il faut s'adosser à des choses incarnées, qui aient de la réalité, il ne faut pas seulement des analyses sectorisées et hyper-techniques. Il y a un moment où on doit pouvoir s'installer dans le vif de la communication humaine pour parler aux gens. Nous sommes des semblables. Dans une société démocratique, les choses importantes doivent être comprises par tous.

Notre Collectif partage donc une grande exigence culturelle, adossée à un pari pour la connaissance. Pour avancer, il faut une meilleure compréhension, une analyse plus ajustée, il faut plus de connaissance. Toute notre réflexion, en dernière analyse, est portée par des compétences en histoire et géographie - nous pouvons le dire de façon modeste. Là sont nos ressources patrimoniales, notre référentiel culturel à partir duquel continuer à inventer. On ne peut pas évacuer le réel, l'histoire et les données fondamentales des choses si on veut avancer dans des solutions inventives pour aujourd'hui et pour demain. Les solutions radicales, dans les sociétés, ce sont finalement des solutions classiques, intégratives, et pas les paradoxes bizarres de solutions partielles. Nous avons fondé le Collectif pour avancer.

Concernant le dispositif de la journée d'aujourd'hui, nous l'avons mûri en fonction de l'objectif visé : parvenir à des énoncés de méthode permettant d'avoir prise sur le processus de recomposition d'espaces moins dispendieux, moins gaspilleurs et plus équitables. Nous avons bien réfléchi pour sélectionner les quatre études de cas qui vont être présentées. Nous les avons choisies parce que chacune d'elles prenait en compte plusieurs des dimensions du développement territorial et affrontait cette multi-dimensionnalité de façon inventive. Ces expériences de territoire travaillent de fait sur un certain nombre de registres et en tirent un profit démultiplié en proposant autant de « solutions paysagères » pour les intégrer dans l'espace.

Une heure sera consacrée à chaque étude de cas dont les porteurs de projets, les élus et les techniciens présenteront la démarche. Celle-ci sera éclairée par le commentaire de grands élus que nous remercions très chaleureusement de leur présence. Un projet de territoire naît d'une volonté politique, éclairée par du conseil technique : nous avons cherché à présenter comment fonctionne l'initiative à l'œuvre dans notre réalité d'aujourd'hui. Cette initiative est portée par des compétences et des convictions. La présence des élus des territoires est ici un choix de méthode.

Il y a en tout deux heures de débat prévues autour de ces quatre cas. Grâce aux échanges avec la salle, nous chercherons donc à parvenir à une méthodologie. Nous partons d'études de cas pertinentes, convaincantes, articulées par des savoir-faire. Notre intention est d'identifier ce qui fait l'exemplarité de ces expériences afin qu'elles deviennent contagieuses et conduisent vers une évolution générale.

Les quatre études de cas seront suivies d'un temps consacré à la formation aux métiers de demain, puis à la présentation du Manifeste du Collectif Paysages de l'après-pétrole qui vise à pérenniser ce mouvement de réflexion et d'initiative citoyenne. Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, clôturera la journée par un message de soutien qui a été filmé à notre intention.

JEAN-PAUL CHANTEGUET, député de l'Indre, président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

L'année 2014 qui s'achève dans quelques semaines est - comme vous le savez - en passe de battre le record de l'année la plus chaude observée depuis la fin du 19e siècle. Les émissions de gaz à effet de serre qui ont persisté l'an dernier ont entraîné une concentration record de CO_2 dans l'atmosphère, induisant un réchauffement qui va affecter la sécurité alimentaire, provoquer des crises sanitaires, accroître les inégalités et multiplier les déplacements de populations.

Ces constats sont partagés par toute la planète. Ils émanent du GIEC, le groupe intergouvernemental d'experts en matière de climat, mais aussi de l'Organisation météorologique mondiale ou encore de l'Organisation mondiale de la Santé. Cette crise, dont certaines parties du monde commencent à être atteintes de manière existentielle, n'est pas une crise de plus mais bien la crise à laquelle nous allons devoir faire face, si nous souhaitons éviter de plonger la population de la planète dans une série de catastrophes.

Dans ce sombre panorama, la bonne nouvelle est que nous avons les moyens de sortir de la société du carbone en diversifiant nos ressources énergétiques, en changeant nos façons de produire et de consommer, en organisant différemment nos habitats, en inventant de nouveaux modes de transport et de travail, en investissant autrement l'espace avec, au centre de toutes ces démarches, les idées de sobriété, de lutte contre le gaspillage et de recyclage.

La tâche est néanmoins considérable et peut inquiéter, à l'aune d'une progression démographique mondiale, qui se compte en milliards d'êtres humains supplémentaires d'ici la fin de notre siècle. Elle est pourtant à notre portée, tant nous avons à notre disposition de connaissances, d'expériences et de ressources en matière de recherche, qui doivent demain être agrégées sur un mode coopératif.
Il y va bien sûr de notre survie mais aussi de la poursuite d'un modèle politique auquel nous sommes attachés, celui d'une république dont la devise doit être adaptée aux temps actuels. La liberté à défendre est de plus en plus celle de pouvoir accéder aux biens communs que sont l'eau pure, l'air non pollué, le sol vivant, les paysages préservés. L'égalité à rétablir est celle entre ceux qui s'exonèrent de tout effort pour respecter l'environnement et ceux qui souffrent le plus de ses dégradations. La fraternité à restaurer est celle qui doit unir demain nos concitoyens dans l'extraordinaire aventure que pourrait représenter cette juste quête d'un nouveau modèle de développement.

Sur ces chemins de la transition que nous devons emprunter avec détermination, nous avons besoin de nous inspirer d'exemples que la société a déjà su mettre en application. A présent, il nous faut partir en reconnaissance de toutes les tentatives réussies de résilience en nous appuyant sur ce que l'on connaît, pour mieux nous aventurer sur des routes inconnues. Il nous faut combattre l'inertie grâce à l'action des minorités agissantes et entrer en résistance contre tous ceux qui s'obstinent à tirer pour eux les derniers profits du système actuel au détriment du plus grand nombre.

J'en viens à ce qui vous réunit aujourd'hui dans cette salle Victor Hugo et va alimenter vos travaux. Les professionnels de l'aménagement rassemblés en un Collectif sont ici pour témoigner du fait que, d'ores et déjà et sur de nombreux territoires, la société a pris les devants. Il existe dans les régions en France des expériences témoignant de la mise en place, depuis quelques années, de nouvelles dynamiques de projet. Ici et là, des territoires ont engagé de nouveaux modes de fonctionnement riches d'une nouvelle efficacité économique, environnementale et sociétale.

Ces professionnels rassemblés dans le Collectif Paysage de l'après-pétrole nous invitent à explorer un panel d'expériences. Quelles sont les orientations indispensables pour engager dès maintenant les recompositions dont nous avons besoin ? Quelles méthodologies de projet pour avancer dans le bon sens ? Les intervenants de cette journée de réflexion nous proposent aujourd'hui une démonstration de méthode. Les savoir-faire, les bonnes pratiques qui vont nous être présentés anticipent sur un art de faire qui pourrait être promu et généralisé, nous permettant d'entrer dans un fonctionnement sociétal nouveau. Il s'agit de retrouver une cohésion, une articulation et une vision d'ensemble dans notre conception des aménagements qui nous permettent d'exploiter les ressources énergétiques, d'habiter, de nous déplacer ou de produire des aliments. Il s'agit aussi de savoir agir de façon concertée et intégrative, en cessant de sectoriser et de dissocier afin qu'une nouvelle rigueur, une nouvelle précision viennent ajuster notre développement avec les ressources disponibles.

Donnant une évidence spatiale et de belles formes à notre établissement sur terre, les nouveaux paysages permettront à nos sociétés de s'engager avec confiance dans les nouveaux équilibres. En prenant la qualité de l'espace comme fil directeur, le Collectif Paysages de l'après-pétrole nous propose de donner une nouvelle force à la notion de bien commun dans nos sociétés.

Mesdames et Messieurs, je souhaite un plein succès à vos travaux et j'espère qu'ils concourront à démontrer que ce nouveau monde dont nous rêvons est bien à notre portée.

PATRICE PARISÉ, vice-président du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable au ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est avec plaisir que j'interviens ce matin dans ces locaux de l'Assemblée nationale qui nous accueille à l'invitation du Collectif Paysages de l'après-pétrole que je remercie et félicite pour son initiative.

Notre territoire s'est transformé de façon spectaculaire ces dernières décennies sous l'influence des évolutions économiques et sociales, des changements dans nos façons de vivre, de nous loger et de nous déplacer. Mais, à côté des paysages exceptionnels, souvent protégés, qui contribuent au prestige de notre pays et attirent de nombreux visiteurs du monde entier, combien de nos paysages du quotidien ont-ils été entraînés vers la banalisation, voire la dégradation, parce que les décideurs et les acteurs économiques n'ont pas coutume de réfléchir à cette échelle en donnant au paysage l'importance, la place ou l'attention qui devrait lui être conférée. Au-delà du patrimoine qu'ils représentent, de son poids économique majeur pour notre pays, au-delà de sa dimension esthétique à laquelle on a trop souvent tendance à le réduire au point

de le faire considérer comme un luxe ou une coquetterie, le paysage est porteur en effet d'une valeur sociale qui doit être mise à sa juste place. L'organisation de nos paysages est le sceau, la signature de notre société. Pour les citoyens, le paysage est un facteur d'identité, de bien-être, de lien social et même de santé.

Réagir devient donc impératif.

Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie est particulièrement concerné puisqu'il est chargé de l'animation de la politique nationale du paysage, et en raison, plus spécifiquement, de ses compétences dans les domaines des transports et de l'énergie qui sont, avec le logement et l'agriculture, les puissants vecteurs de la transformation des paysages. Mme Ségolène Royal, qui a porté la Loi Paysage en 1993, lorsqu'elle était ministre de l'environnement, et qui nous adressera un message en fin de journée, en est particulièrement consciente. Elle vient de présenter en Conseil des ministres le 25 septembre dernier, un « Plan d'action pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville » dans lequel figurent par exemple la généralisation des plans de paysages, la reconnaissance pleine et entière du métier de paysagiste ou le lancement du Printemps des paysages et des jardins. Ces mesures ont notamment été inspirées par les conclusions d'un rapport rédigé cette année par le Conseil général de l'environnement et du développement durable, que j'ai l'honneur de diriger.

La manifestation d'aujourd'hui est résolument ciblée sur la construction des paysages de demain qui vont redessiner ceux de l'énergie bon marché et des ressources que l'on pensait inépuisables. Nous sommes en effet engagés dans une mutation profonde. A présent, nous allons devoir économiser les ressources de toute nature et modifier nos modes de vie de façon radicale. De nouveaux paysages vont nécessairement émerger. Il est important qu'ils ne soient pas subis mais au contraire choisis. Je voudrais pour cela évoquer trois pistes d'évolution souhaitable :

la première est celle de la prise en compte du paysage, très en amont dans la conception même des schémas de planification et des projets. Cette prise en compte du paysage devrait être un véritable outil d'aménagement global du territoire par opposition aux approches sectorielles juxtaposées traitant de façon cloisonnée des transports, du logement, de l'agriculture, de l'eau ou encore des espaces naturels ;

une deuxième piste est l'invention de configurations de l'espace qui sachent utiliser les spécificités fines des territoires. Alors que les techniques et l'énergie permettent aujourd'hui de tout faire partout, il est indispensable de savoir utiliser les ressources du territoire, à leurs différentes échelles, et selon leurs singularités : l'économie du paysage y gagnera beaucoup ;

enfin, comme nous y invite la Convention européenne du paysage depuis 2000, il convient de redonner leur juste place aux perceptions du paysage et d'associer très en amont les populations locales aux réflexions et aux choix en matière des paysages, qui sont leur cadre de vie familier.

Faire évoluer la culture du paysage nécessite une mobilisation très large dans notre pays. Celle de l'État doit être inter-ministérielle puisqu'écologie et développement durable, urbanisme, agriculture, forêt, culture et éducation sont concernés. A cet égard, je suis heureux de partager la tribune, ce matin, avec mon collègue Bertrand Hervieu, mon homologue au ministère de l'Agriculture. Les paysages ruraux sont, pour une très grande part, l'assise et la matière même de l'image de notre pays. Ils font l'objet d'un profond attachement de la part de nos concitoyens. L'adhésion et l'engagement des collectivités territoriales seront donc essentiels pour continuer à donner sa place au paysage car ce sont ces collectivités, dans le cadre d'un État progressivement décentralisé, qui disposent du rôle le plus opérationnel pour organiser l'utilisation de l'espace et l'aménager.

Enfin, si une évolution de la formation et de la culture des professionnels de l'aménagement est nécessaire, la bonne harmonie entre les responsables publics et les sollicitations et stimulations venues de la société civile sera également déterminante. A cet égard, je salue l'initiative et la motivation du Collectif Paysages de l'après-pétrole qui organise ce colloque après avoir publié ses premières réflexions dans un ouvrage publié sous le même titre en 2013.

Il y a plusieurs années, le Collectif des États Généraux du paysage avait mené une action remarquable, et il est très encourageant que cette dynamique citoyenne d'envergure en faveur des paysages soit relancée. Le nombre des participants à ce colloque témoigne que l'intérêt pour le paysage ne faiblit pas.

Je vous remercie de votre attention.

BERTRAND HERVIEU, vice-président du Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les responsables de ce Collectif, Mesdames, Messieurs les élus, chers amis,

Je vous remercie tout d'abord de m'avoir invité en tant que vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, - c'est là l'intitulé entier du sigle CGAAER, instance qui rassemble les corps d'inspection au ministère de l'Agriculture.

Pour le ministère de l'agriculture et plus largement pour les mondes agricoles, passer du paysage pensé comme un héritage ou comme une résultante, au paysage pensé comme un projet, voire comme une conquête, est un retournement qui ne va pas de soi. Il faut en avoir conscience. Comme le savent bien les acteurs de terrain, dans le monde agricole, le paysage est d'abord pensé comme la résultante d'une production ou de productions, et non pas comme une production propre, faisant l'objet d'un projet.

Reconnaître le paysage comme une catégorie fondatrice pour un projet de développement, en faire une construction et un objectif, a suscité à la fin du 20e siècle de très nombreux débats et surtout de très grandes réticences. Pourquoi cela ? Parce que, sans que la chose soit clairement évoquée, ainsi que cela a été fait ce matin, parler de paysage c'est reconnaître que le sol, le foncier, la terre sont au fondement du cadre de vie ; et de là surgit une éventuelle affirmation d'un caractère public de cet espace. Cette publicisation de l'espace agricole de production fait craindre à ses détenteurs actuels et à ses acteurs, des contraintes nouvelles. En outre, cette publicisation, voire cette patrimonialisation publique de l'espace et du territoire, apparaissent au moment même où la propriété foncière est touchée par des processus d'abstraction et de dépatrimonialisation voire de financiarisation. Je m'explique : 60 % du foncier agricole est détenu aujourd'hui par des formes sociétaires, des formes sociétaires encore largement familiales, certes. Néanmoins, il est certain que le fait d'être propriétaire foncier de parts de sociétés, et non d'une parcelle identifiée avec un numéro de cadastre et avec un nom, change la nature profonde du rapport que l'on entretient avec ce foncier, et transforme le regard que l'on porte sur lui.

Parallèlement à ce processus d'abstraction, le processus d'instrumentalisation accéléré de ce que l'on tend à considérer comme un simple support de production entre en contradiction frontale avec cette logique de publicisation et de patrimonialisation dans lequel la société a tendance aujourd'hui à engager ces espaces.

Nous avons donc deux logiques contraires qui se croisent à propos des mêmes biens : une logique de publicisation des espaces productifs de l'agriculture, et une logique d'abstraction et d'instrumentalisation portant sur ces mêmes espaces : autrement dit une logique de patrimonialisation publique face à une logique de dépatrimonialisation privée.

Les politiques publiques ne sont pas restées inertes face à ces tensions et à ces paradoxes. Je soulignerai ici le rôle très important joué par le « deuxième pilier » de la PAC, et par les programmes Leader, en faveur de ces tentatives de reconquête de la dimension paysagère en agriculture. Ces instruments ont été fortement mobilisés autour de ces questions. Je veux évidemment aussi souligner les avancées votées dans la loi du 13 octobre dernier, la « Loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt » portée par le ministre Stéphane Le Foll.
Nous le savons bien, il ne suffit pas des seules politiques publiques pour avancer en ces matières et, plus précisément, pour reconstruire nos paysages. Il faut aussi et d'abord beaucoup d'échanges, beaucoup de conviction, de concertations et de ralliements. C'est mon rôle ici de le rappeler ce matin : s'agissant des paysages ruraux mais aussi des paysages urbains, nous savons que nous ne parviendrons pas à recomposer nos paysages sans rallier les mondes agricoles eux-mêmes à ce grand projet et à cette nouvelle entrée. Merci.

POUR UNE MISE EN COHÉRENCE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT : LE CONCEPT D'ÉCO-PAYSAGE COMME FONDEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN (HAUT-RHIN)

INTERVENANT : FRANÇOIS TACQUARD, président de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin

GRAND TÉMOIN : MARTINE LIGNIÈRES-CASSOU, députée des Pyrénées-Atlantiques

COORDINATION ET RÉDACTION DES ACTES : ARMELLE LAGADEC ET MATHILDE KEMPF, architectes-urbanistes, membres du Collectif Paysages de l'après-pétrole

Sauf mention contraire, les citations sont de François Tacquard - Crédit photographique : François Tacquard et Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin

Les transformations récentes de l'économie rurale et industrielle locale

Au sud du massif des Vosges, la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin au riche passé industriel et rural compte quinze communes de moyenne montagne, soit treize mille cinq cents habitants. L'extraction des ressources minières, qui remonte à l'Antiquité, y a façonné une longue tradition de paysans-mineurs, de paysans-artisans puis d'ouvriers-paysans aux temps de l'industrie textile et métallurgique des 18e et 19e siècles.

Les pentes et le fond de la vallée ont été valorisés au cours du temps en fonction de la nature des sols et de la morphologie des reliefs. Le caractère très différencié de cette exploitation et son étagement sur les versants a façonné un paysage pittoresque, clairement perceptible depuis les nombreux points de vue. Jusque dans les années 1930, les grands propriétaires ont implanté leurs bâtiments d'usine et disposé les maisons de

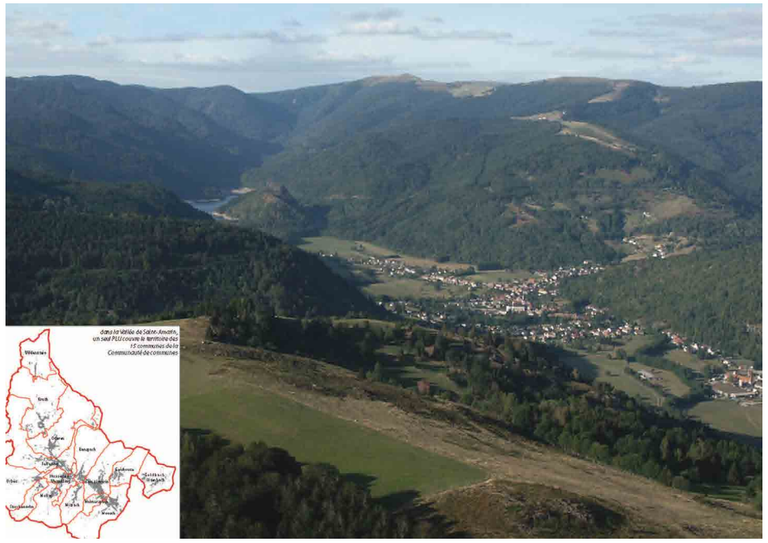

La vallée de Saint-Amarin, une vallée de moyenne montagne où la forêt occupe une place dominante

maîtres et leurs parcs en les inscrivant dans la structuration naturelle des sites, respectant ainsi un savoir-faire issu d'une attention aux données du milieu.

L'effondrement du système des ouvriers-paysans a impacté la vallée de façon extrêmement brutale à partir des années 1950. Jusqu'alors, chacun exploitait de petites parcelles agricoles et possédait quelques bêtes qui passaient l'été sur les pâturages communaux. Les revenus gagnés à l'usine étant suffisants pour vivre, ce type d'agriculture et le façonnement minutieux des terroirs qui en procédait ont été progressivement abandonnés. Ce changement a également eu des incidences sur l'habitat : jusqu'à la moitié du vingtième siècle, les ouvriers-paysans vivaient à dix ou quinze dans la même maison ; grâce à l'accès à ce nouveau mode de vie, ils ont dispersé leur habitat individuel sur les petites parcelles agricoles qu'ils possédaient, y compris en terrain inondable, dans une explosion de l'urbanisation qui a généré un mitage du territoire. Pour les besoins d'une population restée stable entre 1960 et 2010, cinq cents hectares supplémentaires ont ainsi été urbanisés sur les seize mille cinq cents hectares que compte la vallée. Par suite de l'abandon des pratiques agricoles, les espaces ouverts se sont massivement enfrichés. Des boisements d'épicéas ont été introduits, avec des espèces souvent inadaptées à leur situation sur les versants. Les nombreuses usines qui ont fermé depuis une quinzaine d'années ont laissé derrière elles deux cents hectares de friches industrielles, soit plusieurs centaines de milliers de mètres carrés d'usines à l'abandon sur des sites souvent en ruine. « L'addition de nombreux micro-aménagements isolés a donc fabriqué un paysage confus dont la gestion se révèle coûteuse et peu efficace pour le territoire. »

Le paysage pour retrouver un dynamisme local

Différentes mesures d'intervention paysagère ont commencé à être mises en place à partir de 1976, mais une pensée d'ensemble sur l'avenir de la vallée n'est apparue qu'en 1994 grâce à l'élaboration d'un plan de paysage mettant l'accent sur l'importance de la dynamique agricole. Grâce aux MAE (mesures agro-environnementales) à partir de 1996, le plan de paysage a favorisé l'installation d'agriculteurs dans la vallée et permis de réfléchir de façon plus globale aux relations entre l'exploitation agricole et le paysage.

En dépit de ces actions, la qualité des espaces a continué à se dégrader, en particulier du fait du mitage et du manque d'attention porté au patrimoine bâti. Gérer l'évolution des villages demande une culture spécifique et appelle d'autres compétences que celles développées jusqu'alors en matière de paysage rural montagnard.

Un POS (plan d'occupation des sols) intercommunal avait bien été réalisé en 1998 mais il avait mal fonctionné car il n'était que l'addition de POS communaux. Sans avoir de compétence ni de formation en matière d'urbanisme, et dans une période où les zones d'urbanisation étaient très importantes, chaque commune avait gardé la gestion de son aménagement. Il n'y avait pas de dessein d'ensemble, le pouvoir n'avait pas été donné au bon niveau. En outre, l'urbanisme était « envisagé à plat, en deux dimensions, sous forme de zones à aménager. Il était donc nécessaire de changer de concept. »

La création d'une méthode pour travailler sur l'urbanisation et les paysages

Avec le temps, la collectivité a pris conscience que, pour avoir prise sur la transformation d'un territoire et l'évolution de son bâti, un plan de paysage devait aussi prendre en compte l'écologie et le patrimoine. Le concept d'éco-paysage a alors été construit afin d'enrichir la compréhension de ces dynamiques par l'intégration de la biodiversité et du patrimoine urbain historique.

Développer ce concept, c'était chercher une compréhension fine du territoire et identifier les assises de sa construction naturelle puis humaine, avec son évolution dans la durée. Cette étude essentielle permet au projet du territoire de s'inscrire dans l'espace et dans le temps. « Il n'y a pas d'action possible si on ne connaît

Un développement industriel depuis le 18e siècle dans une logique de composition paysagère. Le site de Wesserling

pas, et connaître demande du temps. » Le paysage est le fruit d'une rencontre homme/nature/culture : des géographies qui rencontrent des modes de peuplement différents fabriquent des paysages différents.

Travaillant en quatre dimensions, cette approche enrichit la réflexion et la conception du projet. Pour sortir de la logique du plan et embrasser le paysage dans son volume, tous les dessins d'analyse, de prospective et de projet sont réalisés en trois dimensions. La quatrième dimension, celle du temps et de l'histoire, constitue le fondement de la démarche. Cette méthode d'analyse paraît nouvelle, elle est pourtant mise en œuvre depuis plus de quarante ans en Angleterre. Elle structure l'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) engagé depuis 2012, à partir d'une analyse qui autorise la prospective à l'échelle de la vallée.

Les vocations différentes de chaque commune identifiées grâce à l'approche intercommunale

Une première étape a consisté à identifier la place de la communauté de communes dans l'environnement régional plus large afin de pouvoir penser son aménagement. L'objectif est de partager les fonctions de la communauté : un village de quelques centaines d'habitants n'a pas les mêmes atouts ni les mêmes fonctions qu'un bourg-centre. Une petite commune n'aura pas à accueillir un grand nombre de nouveaux habitants mais elle pourra faire jouer son dynamisme économique et touristique ; un bourg-centre avec une gare accueillera plus naturellement l'habitat et le commerce.

Seule l'échelle intercommunale et l'outil PLUi permettent de travailler sur ces vocations spécifiques à chaque commune. Par ailleurs, il est difficile de déclasser une surface importante de zones constructibles à l'échelle communale du fait des pressions dues à la proximité. Cela devient plus facile lorsque l'intercommunalité porte le projet et en endosse la responsabilité.

Un pacte entre communes et communauté a donc été mis en place. La communauté de communes a pris de nombreuses compétences, notamment celles qui étaient délicates à gérer pour les communes. Ensuite, l'intercommunalité mène les projets à la demande de chaque commune.

Le concept d'éco-paysage pour fonder une analyse à la fois globale et fine des potentialités du territoire

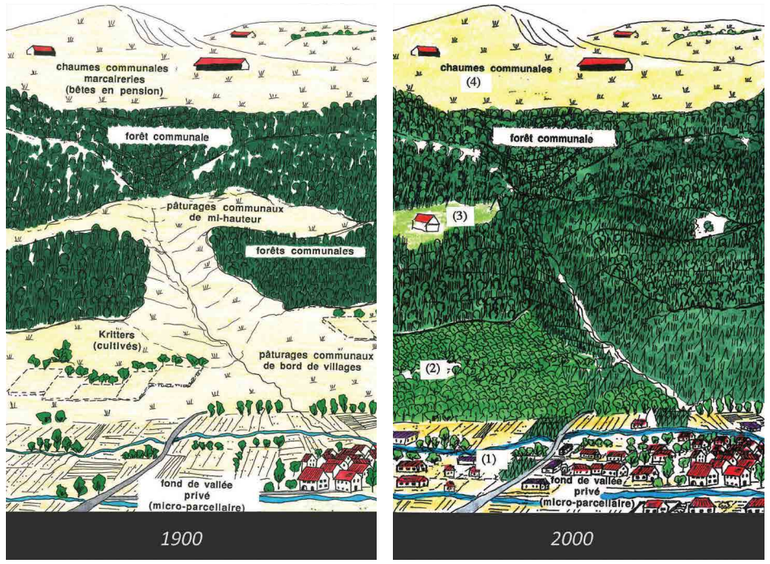

Une évolution brutale des paysages à partir du milieu du 20e siècle

Un deuxième volet de l'action communautaire s'est attaché à restaurer la structure paysagère et par là les différents habitats, source de biodiversités dans ce paysage. Des logiques raisonnables avaient construit les successives occupations du sol : elles peuvent guider les nouvelles fonctionnalités des projets actuels. De nouveaux usages ont ainsi été retrouvés pour les chaumes des sommets, qui sont à nouveaux exploitées par des fermiers-aubergistes. Pour redonner des espaces productifs et de la lumière, des clairières de mi-hauteur ont été rouvertes et des pâturages en bordure de village recréés. Plus de mille hectares de pâturages ont été ainsi reconquis et défrichés. La trentaine d'agriculteurs actuellement présents dans la vallée proposent des produits locaux de qualité en travaillant en filière courte biologique et en vente directe. L'association Agriculture et Paysages accompagne l'installation de jeunes agriculteurs et gère un point de vente collectif. Des sites d'intérêt paysager tels que les cascades, les places des tilleuls, les places de feux de la Saint-Jean… ont été rénovés et mis en valeur. « De nouveaux paysages ont été créés, sans retour aux anciens paysages. Ils font vivre la montagne, donnent du plaisir, enrichissent les écosystèmes et la vie économique des territoires. Les aménagements sont frugaux, rustiques, pas chers, ils s'inspirent de l'image locale du paysage. »

En matière de bois-énergie, la démarche se construit progressivement. Aujourd'hui, ramasser du bois en montagne est onéreux, donc peu rentable ; il est plus économique d'acheter des plaquettes forestières (bois déchiqueté) qui ont voyagé plus de deux cents kilomètres, et le gaz et le pétrole restent encore moins chers. Pour le moment, la production de plaquettes est donc introduite dans les chantiers forestiers communaux de façon marginale afin d'amorcer la création d'une filière qui ne deviendra opérationnelle que lorsqu'elle sera rentable.

L'ensemble de ces projets est intégré dans le PLUi. Les différents espaces agricoles ont été cartographiés précisément : les prés de fauche, les terrains plats à protéger, les zones humides, les pâturages de bord de village, la forêt, les hauts de chaume… ainsi que les espaces de transition qui ont été ouverts en 1890 et sont actuellement à l'état de friche ou plantés en forêt. « On ne s'interdit pas de changer leur vocation dans le cadre d'un projet d'ensemble, pour qu'une partie de ces structures paysagères disparues réapparaisse progressivement. »

De fait, les défrichements tiennent compte des richesses aussi bien naturelles que patrimoniales à l'intérieur de projets éco-sylvo-pastoraux. Par exemple, arracher une plantation d'épicéas qui crée une barrière visuelle près d'un village et dont l'écosystème est pauvre produit « un bonheur résidentiel, pas un bonheur pour les touristes mais pour nous, les habitants. »

Cette approche est beaucoup plus globale que la définition des seules trames vertes et bleues qui tendent à sectoriser les espaces et ne les envisagent que de façon partielle. Dans un territoire rural tel que celui de la Vallée de Saint-Amarin, plus de quatre-vingt-dix pour cent des espaces sont des trames vertes et bleues ! Il est donc inutile de vouloir cartographier toutes ces circulations comme des trames. À l'inverse, le concept d'éco-paysage permet de décrire simultanément les terroirs, les paysages et leur biodiversité.

Une nouvelle exigence en matière de projets de développement urbain, différents selon les contextes bâtis, paysagers et patrimoniaux

Des rénovations paysagères qui rouvrent les espaces, apportent une qualité paysagère dans les villages et donnent des terrains à l'agriculture

Le troisième axe de la démarche concerne la préservation des structures patrimoniales des villages, qui doivent à nouveau pouvoir donner une cohérence au projet urbain. Ceci implique un changement de regard culturel. Souvent, l'extension d'un village se fait en dépit de la logique de l'urbanisme existant, sans prendre en compte les notions de densité, d'unité ou de continuité. Le PLUi, à l'inverse du POS ou du PLU communal, permet de porter un regard différent sur la cohérence des projets et la façon dont les rues patrimoniales, les façades qui créent la relation entre ces rues et l'espace rural, les jardins et les vergers peuvent être l'armature du projet de développement des villages. L'ensemble de ces éléments se traduit dans le PLUi par des zonages patrimoniaux. Ainsi des jardins dont les traces sont encore lisibles vont être préservés parce qu'ils organisent le réseau des rues et du bâti. Jusqu'à maintenant, ces espaces étaient envisagés comme des dents creuses à bâtir destinées à être urbanisées. Maintenus ouverts, ils pérenniseront la structure de la ville et renforceront ses aménités environnementales.

Dans des secteurs moins patrimoniaux, là où l'urbanisation subit peu de contraintes depuis trente ans, le PLUi donne une souplesse pour imaginer la composition de ces quartiers et y créer de véritables rues. De même certaines zones à urbaniser de second rang ont été déclassées afin d'y éviter un remplissage de

l'espace à la fois anarchique et difficile à gérer (coût des viabilités, déneigement…).

La réalisation des extensions urbaines dans les villages où la pression est faible est un problème complexe. Comment créer un éco-quartier quand il s'y construit seulement une maison tous les deux ans ? À travers les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) du PLUi, il est plutôt proposé de créer des rues à urbanisation lente, selon une planification à long terme. Cette démarche a été expérimentée pendant une vingtaine d'années avec la création d'un quartier fait d'une quinzaine de maisons implantées autour de quelques constructions plus anciennes. Il s'agissait donc de « penser le long terme tout en acceptant la lenteur de l'aménagement ».

Le concept d'éco-paysage pour aborder simultanément l'agriculture, la forêt, l'habitat, l'économie, la biodiversité, le patrimoine

Les friches industrielles constituent pour la vallée un patrimoine d'avenir : leur reconversion est prise en charge par la communauté de communes. Par exemple le site de Wesserling, en ruine il y a quinze ans, a été réhabilité et accueille désormais quatre-vingt entreprises, trois cents habitants, des commerces, des services, plus de cent mille visiteurs annuels… sur presque quatre-vingt mille mètres carrés de bâtiments. L'opération a été rendue possible grâce à une approche patrimoniale, sobre, frugale, rustique et économe. Le prix de réhabilitation au mètre carré est très faible. « On a enlevé tout ce qu'il fallait et c'est devenu très beau. »

L'opération pilotée par la communauté de communes a été réalisée avec l'aide de vingt-cinq associations qui rassemblent des centaines de bénévoles. Les acteurs locaux ont été sollicités et se sont organisés. « Le fait que des mouvements et des solidarités se mettent en place en dehors d'une initiative venant des élus contribue à la bonne marche du projet car les dynamiques en question ont une vie propre. »

Le PLUi est un outil efficace en matière de consommation d'espace. Le POS intercommunal prévoyait d'urbaniser deux cent trente hectares supplémentaires. En fait, deux cents hectares vont être déclassés dans le prochain document d'urbanisme. Pour nombre d'habitants et de nouveaux élus, la vie à la campagne signifie la possibilité de construire n'importe où pour jouir d'un maximum d'espace. Une nouvelle conception du développement urbain appelle un travail particulier avec les nouvelles équipes communales afin de bien partager la cohérence du projet.

Les arguments des élus communautaires sont entendus car cette gestion économe de l'espace est rationnelle à plusieurs titres : techniquement, une rue dense est moins onéreuse pour la collectivité ; patrimonialement, elle rend plus lisible l'image du territoire ; en matière de gestion globale de l'espace, elle favorise enfin un éco-paysage de qualité.

ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE DE CAS

Des spécificités et des conditions de réussite émergent de cette expérience, concernant le territoire de la Vallée de Saint-Amarin mais également pour l'ensemble des territoires qui s'interrogent sur leur développement dans une logique d'éco-paysage.

Tout d'abord, **l'approche paysagère est inscrite dans la durée**. L'action engagée trouve son origine en 1976. Chaque étape apporte son lot de questionnements et de défis, qui nourrissent la démarche et lui apportent une maturité sans cesse approfondie.

Ces réflexions ont instauré peu à peu **des interrelations fortes entre paysage, agriculture et urbanisme**. Le point de départ du consensus a été l'engagement d'un travail sur l'espace agricole qui a favorisé la reconquête d'une image du territoire et une certaine fierté du paysage ; cette redécouverte de l'agriculture et du paysage a entraîné ensuite une réflexion sur l'urbain qui s'est traduite dans le PLUi, dont une vocation est de conforter une agriculture locale de qualité.

Ces différentes étapes ont permis de **passer de la notion d'aménagement de l'espace et du zonage prévus par les POS à l'idée de développement d'un territoire par l'outil PLUi**. Grâce au concept d'éco-paysage, Martine Lignières-Cassou fait remarquer qu' « on regarde, on écoute, on apprend, on mène un travail d'éducation, de recherche, de prise en compte de l'histoire et du patrimoine, sans être dans une fidélité à cent pour cent mais en travaillant sur ce qui fait sens aujourd'hui. Ainsi on redécouvre, puis on cherche à construire un développement d'ensemble d'un territoire sans se cantonner à aménager de zones. Il y a là une formidable volonté d'**embrasser le territoire de façon globale** en se posant la question du rôle de l'urbain, des bourgs, des villages […], de l'articulation avec l'agriculture », la biodiversité, l'économie… Cette vision globale est rendue possible par **le croisement de différents regards à travers la dimension intercommunale** qui permet de prendre du recul et d'aborder les questions de fond liées au développement du territoire.

Ce processus complexe implique **un temps important de maturation et de travail**. « On se donne du temps pour penser, pour réfléchir » souligne Martine Lignières-Cassou. La définition de zones de projets, d'espaces de transition inscrit la démarche et les réalisations opérationnelles dans un temps plus long, qui « prend en compte le fait que l'aménagement est un processus lent […] sans pour autant figer la réflexion. » Dans ce schéma, **la connaissance du contexte, du territoire, de son histoire**… est fondamentale pour adosser et guider les choix de projet.

Parfois, les outils existants sont insuffisants pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire, par exemple en matière de principes d'urbanisation dans les petites communes. Alors la communauté de communes n'hésite pas à **inventer des méthodes** ajustées à la fois à son contexte particulier et à ses exigences en termes de projet urbain et de développement territorial. Créer ses propres outils permet d'éviter l'application de recettes standards. Pour ce faire, **une logique de réseau à l'échelle nationale** est fondamentale pour alimenter la réflexion, rencontrer des professionnels confrontés à des cas similaires et qui ont développé des solutions inédites ou bien au contraire, savoir apprécier la spécificité de son propre cas.

Cette continuité de l'action dans le temps permet de construire le projet de territoire au-delà des calendriers

électoraux, mais **pose aussi la question de sa transmission**. La démarche s'appuie sur un petit groupe d'élus et de techniciens impliqués, formés et motivés. La complexité des sujets abordés, le manque de culture partagée avec les nouvelles équipes et les habitants sur les thématiques de l'urbanisme et de l'occupation de l'espace peuvent créer des incompréhensions voire des conflits, facilement sanctionnés par le vote.
Une autre complexité qu'affrontent les territoires est la dimension pluridisciplinaire du paysage, qui concerne aussi bien les paysagistes que les agronomes, les urbanistes et les architectes… Il ne s'agit pas de découper les projets selon ces différentes approches mais plutôt de partir d'une vision globale du territoire. Aujourd'hui, **il manque des professionnels capables de jouer le rôle d'assembleurs d'un projet global pour le territoire**. Cette lacune interroge les formations, souvent sectorisées en disciplines exclusives.

Parler des paysages de l'après-pétrole sous-entend pour certains une approche énergétique portant essentiellement sur les économies d'énergies et sur les ressources alternatives au tout-pétrole. À travers l'exemple de la Vallée de Saint-Amarin, un autre visage des paysages de l'après-pétrole s'esquisse : « L'après-pétrole consiste aussi à réparer ce que l'ère du pétrole a fabriqué de négatif dans les territoires » tels que le mitage urbain, l'agriculture qui appauvrit les sols, la mobilité gaspilleuse de terres et d'énergie… Avec l'après-pétrole, il s'agit de « regagner de la qualité urbaine dans les endroits abîmés » et de retrouver pour les nouveaux projets une relation cohérente et vivante avec l'identité et les ressources propres de chaque territoire.

BIOVALLÉE (DRÔME), UNE STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AGRO-ÉCOLOGIQUE CONSTRUIT UN NOUVEAU PAYSAGE

INTERVENANTS : PHILIPPE MÉJEAN, chef de projet Biovallée ; JEAN-MARC BOUVIER, vice-président en charge de l'Énergie ; DIDIER JOUVE, conseiller régional

GRAND TÉMOIN : SERGE BARDY, député du Maine-et-Loire

COORDINATION ET RÉDACTION DES ACTES : YVES GORGEU, membre du Collectif Paysages de l'après-pétrole

Une dynamique citoyenne de développement durable, portée par trois communautés de communes

Située sur un large bassin versant de la Drôme entre Crest et Die, « La Biovallée » réunit 3 intercommunalités - la CC du Val de Drôme, la CC du pays de Crest et Saillans, la CC du Diois -, soit 97 communes et 57 000 habitants. Les élus et acteurs du territoire ont pris conscience depuis longtemps de la qualité environnementale et paysagère de leur territoire et de son potentiel en matière de développement durable. Le projet Biovallée en est le résultat.

Le territoire de la Biovallée

L'importance de la relation homme/nature et du regard des gens sur leurs ressources et leurs usages

Si la Biovallée n'a jamais affiché d'ambition paysagère spécifique, les politiques mises en oeuvre depuis trente ans ont pris comme fil directeur le lien entre l'homme et la nature afin de perpétuer une culture fondée sur cette relation. Le projet voulu pour le territoire permet le renouvellement de ce lien.

Le projet est parti de la question de l'eau : au début des années 1990, la Drôme était une rivière non baignable à 95%. Aménagée et gérée depuis quinze ans, elle est devenue une rivière baignable à 95%. Les habitants se détournaient de leur rivière il y a trente ans : aujourd'hui, elle fait la fierté et le plaisir des habitants de la

vallée comme des villes voisines. La rivière a repris un usage, source de bien-être. De là un changement de regard pour la population : une ressource naturelle a émergé, un lieu paysager de première importance a été reconnu comme tel.

Dans les enquêtes sur la qualité du cadre de vie, 90 % des habitants confirment désormais leur attachement aux paysages et au patrimoine qui est le leur, et le soin qu'ils en ont. Cette dimension essentielle a été prise en compte dans la démarche prospective Biovallée 2040.

La vallée de la Drôme

Né de cette politique de l'eau, le projet Biovallée en a élargi l'ambition en visant plus généralement l'état des sols, la qualité de l'air, l'accès au soleil et la biodiversité, autant de biens communs sur lesquels les autorités politiques et la population peuvent fonder une production de biens et de services de qualité pour tous les habitants. En préservant l'eau, en veillant à la qualité de la nourriture, en produisant des éco-matériaux et des énergies renouvelables, en veillant aux modes de déplacement comme à la qualité des relations culturelles, sociales et économiques, nous avons été amenés à produire une qualité de l'espace, une qualité du paysage.

La politique publique spécifique définie sous le terme Biovallée date de 2006. Elle a débuté par l'important développement d'une filière de plantes aromatiques et médicinales et la diffusion de l'agriculture biologique. Inscrite dans le cadre des Grands Projets Rhône-Alpes, l'appui de la région à partir de 2009 a permis à la Biovallée de se donner un ambitieux cortège d'objectifs dans les principaux champs du développement durable.

La transition énergétique en était le fer de lance, avec un objectif de diviser par deux notre consommation et d'assurer l'autonomie énergétique de notre territoire par le développement des énergies renouvelables. Un premier programme vise une baisse de la facture énergétique de 20% pour 2020 et la multiplication par quatre de la production d'énergie renouvelable afin d'atteindre 25% de cette production. D'ici 2020, on vise aussi à diviser par deux le volume de déchets acheminés vers les centres de traitement, à ne plus consommer de sols agricoles pour l'urbanisation, à atteindre 50 % d'agriculteurs certifiés en agriculture biologique, à développer fortement les éco-activités, à réaliser un réseau de quinze éco-quartiers ruraux et de dix éco-parcs d'activités, à valoriser 10% de l'épargne locale, à développer des formations adéquates, à travailler en partenariat avec des universités et centre de recherche, et à installer des instituts supérieurs de formation.

Le programme énergétique impliqué dans ces objectifs impacte évidemment notre paysage. Comme cela a été montré par les enquêtes, les habitants apprécient leur paysage quand ils en comprennent l'organisation et peuvent percevoir par quels usages améliorer leurs biens collectifs, ce qui optimise leurs conditions de vie et développe l'attractivité du territoire. Ces facteurs interviennent majoritairement dans la qualification de ce que les gens apprécient comme « beau », la dimension esthétique apparaissant en moindre proportion.

Pour satisfaire les besoins de la population, un objectif énergétique à visée économique valorise les ressources paysagères

Sur le projet énergétique, la Biovallée a fait le choix de prioriser la question de la facture énergétique, qui est devenue de plus en plus coûteuse pour les citoyens, particulièrement pour les plus fragiles. On évalue la dépense énergétique mensuelle des ménages à 267 €.

La Biovallée affiche le droit au confort énergétique, au même titre que le droit à l'éducation, à la santé et au logement. Elle engage les collectivités à assumer cette ambition et invite les citoyens à devenir les principaux acteurs des moyens mis en œuvre par la maîtrise des consommations, la rénovation thermique du patrimoine immobilier, et la production d'énergies renouvelables. Notre programme Dorémi appuie ainsi les projets impliquant les collectivités et fondés sur la participation des habitants. Les citoyens investissent leur épargne dans des productions d'énergie renouvelable locales, génératrices de création d'emplois. Au final, pour savoir comment envisager le déploiement d'un tel programme énergétique, c'est le paysage qui nous a guidés. L'analyse de notre territoire nous a permis d'identifier les ressources qui nous sont propres en matière de potentiel de production énergétique renouvelable à partir du bois, de la biomasse, de l'eau, du vent ou du soleil.

Nous n'avons donc pas affiché d'ambition paysagère comme telle, mais la mise en œuvre d'un programme énergétique à visée essentiellement économique a induit des effets collatéraux, et créé de la sorte les paysages de la transition énergétique.

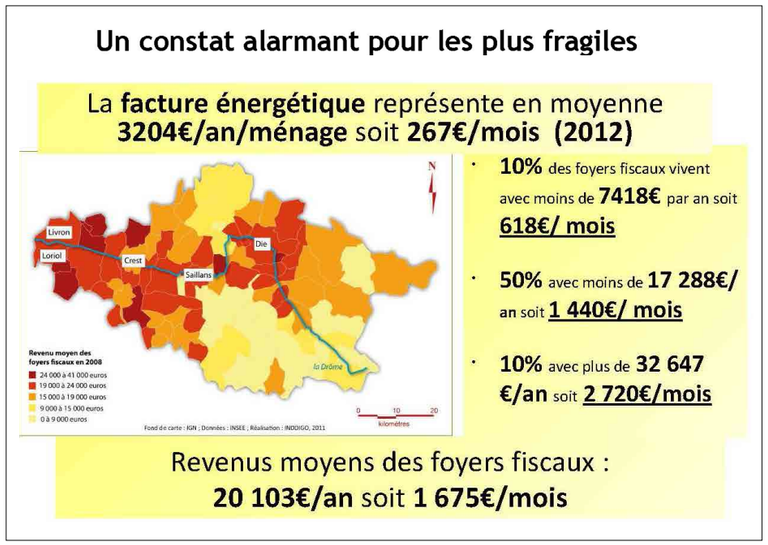

La facture énergétique, un constat alarmant pour les plus fragiles

Les cercles vertueux d'une bonne interaction entre des politiques publiques et le paysage

Du fait que nous visons l'amélioration du cadre de vie des habitants, nos politiques publiques impactent le paysage en permanence. La prise en compte du paysage engendre, d'autre part, des interactions positives entre les habitants et le paysage, « cadre de leur vie ». La dialectique à la fois quotidienne et de long terme qui existe entre ces deux termes provoque alors des « cercles vertueux » citoyens pour la gestion du patrimoine paysager.

Aujourd'hui, les gens s'installent donc dans la bio-vallée non parce qu'il y a de l'emploi, mais parce qu'ils ont envie d'y habiter et d'y créer leur emploi. Même sans ambition paysagère déclarée, nous savions que le fait de parvenir à un niveau de qualité qui rende le territoire attractif était le coeur de notre stratégie de développement. Nous sommes encouragés par ce solde migratoire positif. C'est pour cette raison que nous protégeons l'environnement, encourageons l'éco-construction de bâtiments en bois, soutenons l'agriculture biologique, réparons notre rivière, inventons des poulaillers bio et des éco-zones d'activité, etc.

Le paysage occupe donc une place importante dans notre démarche territoriale. En fait, et sans que cela ait été dit, c'est la beauté et l'harmonie propres de ce territoire qui ont guidé les choix à l'origine du projet Biovallée. Les initiatives et réalisations qui en procèdent ont construit progressivement de nouveaux paysages. Les transformations induites par les transitions énergétiques et écologiques mises en œuvre sur ce territoire y apportent aujourd'hui une harmonie nouvelle, expression du sens donné par le projet.

Une méthode de travail systémique

Trois principes guident la méthode de travail : « l'exemplarité », « voir loin et agir maintenant », « travailler sur la demande ».

En ce qui concerne « l'exemplarité », nous avons créé un observatoire qui présente en accès libre les initiatives et réalisations de tous ceux qui font la Biovallée, ce qui les valorise et produit les conditions de leur reproduction. En créant une culture collective, on mutualise les apports de chacun et toutes les micro-solutions se renforcent les unes les autres.

« Voir loin et agir maintenant » est une démarche systémique qui mobilise des gens à réfléchir sur le moyen et long terme, dans le temps même où on produit des actions de court terme. On va à la rencontre du possible en aidant des acteurs qui veulent porter des projets, ou lorsque certaines opportunités à saisir vont permettre d'avancer dans le sens des objectifs de la Biovallée. Les actions engagées ne correspondront pas forcément avec ce qui avait été planifié, mais on se dit que chaque fois qu'on a réussi quelque chose avec les gens, on a gagné une position. Le but est de faire des choses ensemble. L'association Biovallée s'est constituée dans cet esprit. Elle regroupe collectivités, entreprises et associations pour contribuer à faire progresser l'engagement de chacun dans le sens des objectifs de la Biovallée. Une charte à points, adossée à un label « Biovallée », permet à chacun de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue pour atteindre les objectifs fixés. L'exemplarité largement répandue contribue ainsi à la co-construction harmonieuse de nouveaux paysages.

« Travailler sur la demande », c'est chercher à susciter de la commande citoyenne. Lorsque nous avons entrepris notre aménagement de rivière, les objectifs et les principes de cet aménagement ont été fixés après des enquêtes et de nombreux échanges avec la population. Les gens disaient avoir envie de nature, de soleil, de tranquillité. Ces valeurs ont été considérées comme une commande citoyenne et traduites en politiques publiques, cependant que les choix d'aménagement évitaient les interventions lourdes ou coûteuses, celles qu'on prévoit quand on souhaite un grand afflux touristique. Présenter la question énergétique sous l'angle de la facture que chacun doit payer répondait aussi à une préoccupation de la population. En présentant notre politique sous l'angle de cette attente citoyenne, nous avons permis aux gens d'adhérer à ce programme énergétique et, par là, de faire que notre transition énergétique induise des transformations heureuses dans nos paysages. Nous avons procédé de la même façon quand nous avons cherché à ce que tous ceux qui voulaient se loger puissent le faire en respectant la volonté partagée de ne plus consommer pour la construction les terres agricoles et celles qui abritent une forte biodiversité. Pour ce faire, nous avons rouvert un certain nombre d'espaces qui ne portaient pas ce type d'enjeux. Egalement le principe de l'éco-part d'activité adopté par les collectivités leur permet, si une activité économique s'arrête, de récupérer le foncier sur la base d'un barème préétabli : évitant la friche industrielle, elles peuvent réaménager le bien dont elles sont devenues les propriétaires. Nous avons expérimenté aussi un mode de gestion collectif des forêts privées qui met en relation le propriétaire, le gestionnaire et le consommateur afin de développer la filière bois. Le processus est de tester, puis de favoriser les conditions de la reproduction des bonnes expériences.

Un territoire école

L'une des ambitions du projet Biovallée, pour nous comme pour la région, était de faire que notre territoire contribue à promouvoir le développement durable en devenant lieu de formation, d'expérimentation et de recherche à l'échelle régionale, voire nationale.

L'objectif de la vallée de la Drôme a été d'intéresser les formations supérieures, et de faire de ces alliances un levier pour la stratégie de développement territorial. Notre territoire devait pouvoir devenir un territoire-école en matière de développement durable et de gouvernance territoriale.

Cela s'est incarné dans la réalisation d'un campus où a été construit un centre superbement équipé qui comporte une salle de conférences de 160 places et un ensemble d'ateliers au sein d'un éco-parc d'activités. Ce centre a passé des accords avec beaucoup de porteurs d'expériences qui accueillent visiteurs et stagiaires sur leurs sites respectifs. Le territoire développe ainsi des fonctions d'enseignement, de recherche et de décision en partenariat avec plusieurs centres universitaires et de recherche réunis dans son conseil scientifique. En accueillant des gens venus de l'extérieur à l'occasion d'un colloque, d'une conférence ou d'un voyage d'étude, cette fonction de territoire-école apporte une dynamique nouvelle qui attire de nouveaux entrepreneurs, et a permis l'installation d'antenne d'organismes régionaux ou nationaux comme celle du Conservatoire national des Arts et métiers du Développement durable.

ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE DE CAS

Intégrer le paysage dans les politiques publiques

La question du paysage reste singulièrement sous-estimée dans la décision comme dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il y a là un immense paradoxe, qu'il faudra arriver à dépasser. Le paysage où l'on vit est une réalité en proximité essentielle avec le quotidien de chacun. Or, pour améliorer le cadre de vie, on a des outils normatifs qui sont généralement inaccessibles au peuple et passent à côté des vrais enjeux car ils parlent très peu de la beauté d'une vue, de l'odeur de la végétation, de la profondeur du silence...

A l'évidence, il est temps d'inclure le cadre de la vie dans le champ de la décision démocratique. C'est là que la question du paysage devient éminemment politique. Quand on lit un paysage, on voit ce qui a été fait, ce qui a été décidé et l'accumulation de ce qui a ou n'a pas été fait dans la durée.

Faire du paysage un outil d'interprétation à la disposition des citoyens

Le paysage est un outil accessible, maniable et direct. La lecture du paysage permet d'explorer la réalité, c'est un décodeur à la disposition de chacun, qui permet de parler de ce qu'on subit, de ce qu'on souhaite ou bien de ce dont on rêve. Il permet à tous les citoyens de participer au débat sur l'aménagement, l'énergie, les transports ou l'agriculture, et de comparer les effets des différentes options qu'on pourrait retenir. Il embrasse à la fois les grandes politiques, les politiques territoriales et la décision quotidienne. C'est à l'évidence un bel outil démocratique, qui établit une proximité avec les citoyens quand il s'agit de décisions qui, jusqu'à présent, leur étaient présentées comme complexes et hors de portée.

Populariser la lecture politique du paysage

Pour ce faire, il faut évidemment se donner des outils adaptés. Il a existé à Grenoble, il y a une quarantaine d'années, des ateliers publics d'urbanisme et d'aménagement créés l'époque de Dubedout, il s'agissait d'instruments remarquables pour la participation des citoyens. De la même façon, il faudrait sans doute populariser la lecture politique du paysage sous forme d'ateliers publics, qui utiliseraient les dernières techniques de modélisation et de réalité virtuelle pour donner à chacun la possibilité de comprendre directement l'enjeu de ces questions d'aménagement, quand on n'a pas été formé à une capacité d'abstraction qui est, en la matière, contradictoire avec le débat dont il est question.

Favoriser une interaction étroite entre paysage et choix politiques

En menant, depuis plus de trente ans, des politiques fondées sur les ressources naturelles et une ambition de qualité de vie pour la vallée de la Drôme, nous avons fait entrer le développement durable dans la culture des acteurs et fédéré le territoire pour en faire le projet Biovallée.
Avec des objectifs particulièrement ambitieux, les projets d'une maîtrise de l'énergie et du développement de l'agro-écologie contribuent à faire adopter des modes de développement et des modes d'aménagement qui transforment le paysage et le cadre de vie contemporain.

La dynamique territoriale de la Biovallée repose ainsi sur une interaction très étroite entre paysage et décision politique : une culture paysagère et de développement durable a orienté des politiques. Inversement, des choix politiques porteurs de sens ont influé sur le paysage et l'ont modifié. Le projet politique de transition énergétique et d'agro-écologie provoque des modifications dans les représentations comme dans les perceptions. En retour, celles-ci induisent la création de nouvelles formes paysagères. Cette interaction permanente est garante d'une harmonie des transformations.

Guider et harmoniser les transformations induites par la transition énergétique en préconisant des plans paysagers énergétiques territoriaux

Nous pensons que pour guider et harmoniser les transformations induites par les transitions énergétique et écologique, il serait intéressant que la loi préconise aux collectivités, en association avec l'Etat et en concertation avec les acteurs locaux, l'élaboration de plans paysagers énergétiques territoriaux. Ces plans détailleraient le projet de territoire paysager et énergétique, fil rouge des interventions et réalisations portées par les collectivités et tous les acteurs concernés par la dépendance énergétique.
Le lancement d'un programme d'expérimentations dans ce domaine serait le bienvenu.

POUR UNE AGRICULTURE AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HARMONIEUX DES TERRITOIRES. APPROCHES PAYSAGÈRES À LA FERME DU VERNAND, FOURNEAUX (LOIRE)

INTERVENANTS : RÉMI JANIN, paysagiste ; NILS MAURICE, chargé de mission Agriculture au Pays Roannais, Rhône-Alpes

GRAND TÉMOIN : JÉRÔME BIGNON, sénateur de la Somme

COORDINATION ET RÉDACTION DES ACTES : RÉGIS AMBROISE, membre du Collectif Paysages de l'après-pétrole

Régis Ambroise

L'agriculture exploite 55 % du territoire. Ce matin, Bertrand Hervieu a évoqué la difficulté qu'il y a ce que les agriculteurs se sentent concernés par la question du paysage. Or les politiques de paysage ne seront efficaces que si les agriculteurs s'y intéressent. Il est donc utile de chercher à analyser ce que des démarches paysagères peuvent apporter à un agriculteur, à l'échelle de son exploitation.
Remembrement, drainage, irrigation, rectification des cours d'eau : quand on a mis en place l'agriculture industrielle dans les années 70, des services entiers des DDA et des chambre d'agriculture ont réalisé des aménagements fonciers pour réorganiser l'espace agricole. Aujourd'hui, une nouvelle orientation se met en place : « produire autrement » selon les principes de l'agro-écologie. Comment prévoir une agriculture durable dans le cadre spatial aménagé pour l'agriculture industrielle ? Pour aborder les nécessaires transformations du parcellaire, les approches paysagères pourront aider les agriculteurs.
L'agriculture, d'autre part, aura à contribuer à une nouvelle ambition : fabriquer un cadre de vie dans lequel la société puisse à nouveau se retrouver. Les liens entre agriculture et paysage sont donc à la fois techniques et qualitatifs.

Alternance des cultures dans les parcelles, photo R. Janin

Rémi Janin

Je suis paysagiste et travaille aujourd'hui avec mon frère, architecte, dans une agence d'architecture et de paysage dont les problématiques touchent à l'agriculture. Nous avions entamé cette démarche en 2005 – 2006 dans le cadre d'un diplôme commun, à la fin de nos études respectives, moi à Blois et lui à Saint-Etienne. Nous avons pris la ferme familiale comme sujet de ce diplôme. A 20 kilomètres à l'est de Roanne et à moins d'une heure de Lyon, cette ferme d'élevage compte 45 vaches et 85 brebis pour la production de viande, elle est menée en agriculture biologique avec un système de vente directe. Elle gère une centaine d'hectares et fait vivre deux personnes à temps plein, et un boucher à temps partiel.

Une évolution marquée par la simplification des systèmes et une recomposition sociale

Comment appréhender ce site ? Les photographies des années 40 et celles que nous avons produites en reprenant les mêmes cadrages montrent l'évolution longue, comme partout, d'un paysage de polyculture-élevage vers un paysage qui s'est spécialisé, ici en élevage bovin. Et aussi la transition d'un espace précédemment géré et habité par une communauté rurale et agricole, en direction d'une campagne aujourd'hui complètement partagée. Les agriculteurs qui valorisent une part essentielle de ce paysage sont devenus minoritaires dans un espace pratiqué et vécu par d'autres catégories d'habitants.

Des paysages agricoles construits et mobiles

Nous avons utilisé les observations photographiques saison après saison. Reconstruit dans un but de production agricole, l'espace naturel se révèle sans cesse en mouvement. L'espace cultivé est très ouvert, il évolue sans cesse. Composé de parties non mécanisées, le pâturage de fond de vallée varie lui aussi en fonction des troupeaux que l'on y met et de la texture du pâturage. L'usage des bâtiments a aussi des temps différents. La bergerie n'est pas la même en plein hiver, quand elle abrite les troupeaux, aux intersaisons quand les moutons sortent pour la journée, et l'été lorsque le bâtiment est vide pendant trois mois. La construction de cet espace est en respiration permanente, ce qui constitue une des qualités premières de l'agriculture et des paysages agricoles.

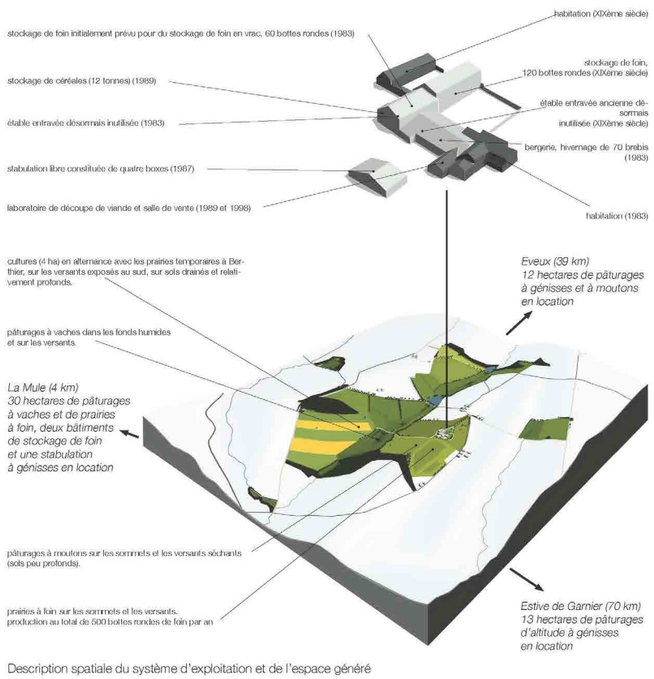

Bloc diagramme des bâtiments et du parcellaire avec la localisation des cultures et des prairies, images R. Janin

Un projet améliorant la productivité et ouvert sur de nouvelles demandes

Le développement de notre projet a porté sur trois points.
En tant que paysagiste et architecte, nous étions bien placés pour nous rendre compte que tout projet agricole est nécessairement un projet spatial. Le paysage peut être le simple résultat de l'activité agricole, il peut être aussi un outil d'amélioration agronomique et productif, contribuant à la rentabilité économique de l'exploitation dont il propose des moyens de compréhension analytique, de questionnement et de projection.
Le deuxième point était qu'il s'agit d'une ferme en agriculture biologique. Un tel système n'est pas comme un retour en arrière : l'agriculture biologique est une forme agricole totalement nouvelle, à la hauteur des enjeux urbains comme des urgences environnementales de notre époque. Il faut l'associer à l'invention de paysages nouveaux affirmés comme contemporains.
En troisième lieu, ce projet pensé pour sa dynamique productive avait aussi à être conduit dans une dynamique d'espace partagé, vécu et approprié par d'autres dans un contexte de plus en plus urbain, ouvert sur l'extériorité.

Prébois pâturé donnant sur la zone de cultures, photo R. Janin

Le paysage au service du projet d'amélioration agricole

Depuis 2006, nous avons transformé l'ancienne étable-grange dont le plancher supportait autrefois le foin en vrac. Aujourd'hui les vaches sont en plein air, et le foin lié en bottes rondes. L'intervention a été de supprimer ce plancher pour créer un seul volume où stocker ces bottes pendant l'hiver. De mars à juillet, on utilise ce bâtiment pour d'autres usages : la diversification concerne la même structure.
Sur les dix hectares cultivés de la ferme, la rotation dure six ans, trois en céréales, trois en prairie temporaire.

Jusqu'à récemment, on avait deux grandes parcelles de cinq hectares qui alternaient tous les trois ans. La taille de ces parcelles provoquait d'importants problèmes d'érosion. Nous souhaitions conserver un espace très ouvert : nous avons découpé ce versant en dix fines bandes qui nous permettent de gérer l'érosion par une alternance de prairies et de cultures. L'effet graphique est très fort. Par ailleurs, lorsque deux parties labourées se touchent, on laisse un chemin enherbé qui forme un nouveau chemin d'exploitation densifiant les circulations et les connectant au réseau de randonnées.
Il y avait beaucoup d'endroits mal utilisés ou peu valorisés en terme agronomique, on a donc gagné des surfaces internes par un travail sur les lisières : en les ouvrant et en les défrichant un peu, on a gagné de la lumière, augmenté la surface de pâturage et créé des pré-bois qui forment des abris pour les troupeaux en hiver comme en été.
Nous inventons partout des solutions de recyclage : la plate-forme sur l'étang envasé a été faite avec des planches récupérées. Ce passage dans les prés, avec des parpaings ou des palettes. Protégées des troupeaux, les mares abritent une biodiversité plus forte, avec une meilleure qualité d'abreuvement. Avec des tuyaux en bétons et des baignoires récupérées, le vocabulaire de ces interventions reste très simple, presque ordinaire dans la campagne actuelle.

Le paysage pour développer la dimension culturelle du projet

Pour renouveler l'apport culturel de l'activité paysanne, nous avons créé l'association Polycutures en 2009, elle porte le projet culturel de ce site et l'a constitué en site d'art contemporain. Tous les deux ans, un parcours est organisé à l'intérieur de la ferme. Entre 10 et 20 artistes, paysagistes et architectes sont invités

Intervention "Golf agricole" / Photographie Véronique Popinet

à intervenir, portant un regard nouveau sur l'espace agricole et l'utilisant comme matière de création. Certaines interventions concernent la récupération et le recyclage de matériaux pauvres : ici une baignoire chauffante dans un pré, ici une table de pique-nique faite à partir d'un râtelier à moutons inutilisé, là la bétaillère transformée en chambre mobile pendant deux jours. Ici, ce sont les pierres à sel transformées en bonbons pour vaches. Là, c'est le principe de l'auto-bouse : on dessine un quadrillage sur un pré, le public parie sur les endroits où les vaches vont aller bouser.

La ferme est un espace productif qui acquiert en même temps une valeur d'espace semi-public ouvert à tous, expression d'une campagne partagée.

Le paysage pour articuler projet agricole et projet urbain

A Vernant, l'espace agricole s'ouvre à l'urbanité. La réciproque n'est-elle pas envisageable ? D'une façon générale, est-ce qu'on peut considérer la ville comme un espace agricole potentiel, et faire tomber la séparation entre l'espace urbain et agricole ? Depuis plusieurs décennies, les agriculteurs ont participé de l'avènement de la société urbaine. Ils sont devenus minoritaires à l'échelle mondiale, tandis que projet agricole et projet urbain restent aujourd'hui largement dissociés.
L'invention de nouvelles formes peut anticiper une hybridation, une façon commune de penser ces deux projets. On pourrait imaginer une sorte d'urbanisme agricole dans les délaissés urbains, où installer des systèmes de maraîchage ; dans les zones industrielles ou d'activités, pour récupérer l'eau de toiture. On pourrait voir la ville comme un projet agricole, installer des bergers urbains à l'échelle de l'agglomération. L'agriculture pourrait se refonder totalement à partir de ce bouleversement urbain. Arriverons-nous à redéfinir l'agriculture et à ambitionner une telle révolution, à la hauteur des urgences environnementales et énergétiques ? Le paysage est l'une des approches qui permet d'accompagner cette transition. Il peut être un outil de compréhension, d'analyse et de formalisation, mais aussi de projection et d'expérimentation de ces formes agricoles et urbaines nouvelles.

Nils Maurice

L'expérience menée à la ferme du Vernant a nourri notre projet de territoire et participé à sa co-construction. Le pays roannais rassemble 160 000 habitants, soit 119 communes réunies en quatre intercommunalités, dont une communauté d'agglomération autour de la ville de Roanne. Le pays est une instance de réflexion, de concertation et d'impulsion de projets inscrits dans une charte de développement. Notre rôle est d'initier des projets qui ne se feraient pas naturellement, de connecter les acteurs et de faire en sorte que chacun trouve sa légitimité à intervenir dans son domaine.
Je m'occupe de l'agriculture. Depuis 2008, la Région Rhône-Alpes a fixé des orientations dans un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) qui a permis aux élus de se saisir de cette question. On intervient sur le développement économique des filières de proximité, afin d'accroître les retombées économiques de l'agriculture sur le territoire local. En matière de cadre de vie, nous visons la réappropriation de l'agriculture par ses produits et sur le thème du paysage.
Les collègues de la Biovallée ont affirmé que le paysage n'était pas leur entrée stratégique de départ, il en va de même pour nous.

Un exemple d'agriculture territorialisée

Notre travail est de faire prendre conscience que l'agriculture concerne tout le monde, et en particulier les collectivités, alors que l'agriculture est encore structurée et appropriée par la seule profession agricole. Depuis 2008, un travail d'animation a ainsi permis aux collectivités de développer des filières courtes.
Une expérience comme la ferme du Vernant contribue à lever les approches segmentées : il n'y a plus d'un côté le développement économique et, de l'autre, le cadre de vie.
A la ferme du Vernant, l'expérience de Polycultures invite les gens à piétiner l'exploitation, à aller explorer tous ses recoins : les paysages agricoles ne sont plus seulement vus de l'extérieur. La réappropriation du paysage agricole s'y fait aussi par la médiation des œuvres artistiques : Polycultures permet de percevoir l'implication paysagère des agriculteurs. Le paysage du Roannais est connu pour être agréable, mais pas spécialement remarquable. A Vernant, il est identifié et interprété : ce paysage n'est pas ordinaire, il est dû à

l'activité humaine et peut se trouver fragilisé. On n'aurait jamais montré cela sans Polycultures.
Polycultures est un collectif de personnes, d'artistes et de gens qui viennent d'horizons différents et s'approprient les questions agricoles en le faisant rebondir de différentes façons. Cela a induit la création d'une autre association qui regroupe consommateurs et producteurs en vue d'installer des maraîchers pour alimenter les cantines.
Avec l'expérience de la ferme du Vernant, on a l'expérience d'une agriculture territorialisée, qui reconnecte économie et cadre de vie. On ne parle pas seulement des circuits courts et du développement économique avec ses filières. On ne parle pas seulement du bio pour préserver l'environnement, on va parler du paysage, ce qui recoupe tout : on fait du circuit court, on s'occupe des mares, des espaces délaissés… La ferme du Vernant est un système agricole territorialisé par tous ces aspects. L'exploitation tourne au vu et au su de la profession agricole. Pour nous, c'est une chance extraordinaire d'avoir un tel projet sur notre territoire.

Jérôme Bignon

Mon intérêt pour le paysage remonte aux années 1980, ce n'était pas un intérêt économique mais plutôt esthétique et culturel : comme maire, j'ai planté des arbres dans ma commune. Quand j'étais président d'une communauté de communes, j'ai fait établir un diagnostic paysager.

Le paysage touche à l'intime

Il s'agissait d'un canton rural de 7000 habitants, 31 communes, la plupart comptent moins de 200 habitants. Ce diagnostic m'a appris un point essentiel. Le paysagiste avait pris en photo un pavillon appartenant au fils du maire, il s'est trouvé dire en séance publique : « Voilà l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire ». Le maire était dans la salle. Il se sentait extrêmement fier de ce qui, pour lui, incarnait un progrès vertigineux par rapport à sa propre maison et au confort qu'il avait connu pendant sa vie. Cet aspect des choses est à manipuler avec délicatesse : chacun a son paysage, sa façon d'habiter. On peut blesser les gens à propos de leurs goûts, de leurs façons de vivre.

Les moutons de prés-salés pour gérer un paysage de qualité

J'ai eu une autre expérience passionnante, quand j'avais la chance de présider le Conservatoire du Littoral et aussi, pendant très longtemps, le Syndicat mixte d'aménagement de la côte picarde avec, en son cœur, le joyau de la Baie de Somme.
On a restitué le cours d'un fleuve côtier qui avait été transformé dans les années 60 et courait le long d'un talus canalisé dans du béton. On voulait remettre des moutons de prés-salés dans la Baie. S'ils mangeaient de l'herbe salée, il fallait qu'ils puissent s'abreuver : on a donc réaménagé ce petit fleuve côtier pour le rendre à nouveau accessible. Ces modifications du paysage sont intéressantes pour la biodiversité et participent de la dynamique estuarienne ; on favorise en même temps 3000 brebis comme un instrument de développement touristique. Ces moutons et leur AOC « moutons de prés-salés » contribuent au caractère et à l'attractivité de la baie. Dans notre projet de pôle d'excellence rurale, tous les projets agricoles sont conduits en accord avec notre politique touristique : moutons de prés-salés, cheval de randonnée, vaches Highland Cattle, une vache écossaise robuste qui peut être exploitée en circuit court. La Baie de Somme reçoit 2 millions de visiteurs par an. On égaie les urbains en ranimant un paysage à leur intention.

Conjugaison d'un projet agricole et d'une convivialité autour du paysage

Il faut adapter nos réponses à l'évolution des choses. Les paysages que nous connaissons aujourd'hui et dont nous déplorons parfois la destruction ont été modelés par les hommes depuis des millénaires. Il n'y a pas un mur de pierre en Bretagne, pas un talus, pas un chemin rural qui n'ait été dessiné par l'homme. Les marais de la Brenne et de la Dombes ont été creusés, les forêts ont été défrichées par les agriculteurs. Les gens avaient faim : notre pays n'a atteint l'auto-suffisance alimentaire que depuis le milieu des années 50. Le monde rural était majoritaire en France jusqu'en 1930.
Le modèle que vous imaginez me paraît extrêmement pertinent pour l'époque qui vient. C'est une agriculture moderne, viable, qui fait vivre deux personnes et demie. Cette agriculture a l'intelligence de la productivité qu'attendent des clients venus acheter la viande à la ferme. Elle recrée d'autre part la convivialité qui existait dans le monde rural autrefois. Dans la société du passé, 30 millions d'habitants vivaient sans télévision, sans portable et sans voiture : on se retrouvait pour fêter les moissons, on se rencontrait au marché agricole. Chacun contribuait à créer des conditions de vie et une culture partagées. Aujourd'hui, nous sommes 65 millions. Les touristes ne veulent pas trouver du folklore, mais des moments de vie en relation avec leur intérêt pour le paysage. Tout ceci est particulièrement stimulant.

Le paysage au service de la productivité

Votre approche paysagère est ajustée sur cette ferme bio, traditionnelle et familiale. Son système de production n'est pas intensif, mais garde un fondement économique puisqu'il fait vivre trois personnes. Je viens de la Somme, les paysages et les projets y sont différents. J'y connais un exploitant agricole passionné par les questions de l'écologie, de la nature et du paysage, il exploite 300 ou 400 hectares. Avec un groupe d'agriculteurs voisins, ils se sont posés la question : est-ce qu'on peut concilier le paysage et notre existence d'agriculteurs intensifs, qui produisons des pommes de terre sur la base d'un projet économique lourd, avec un important capital investi ? Ils n'ont pas ambitionné le deuxième aspect de votre expérience, la dimension de convivialité : transformer leurs bâtiments en lieu de spectacle, créer une attractivité, des chemins à travers champs etc. Par contre, sur le plan de la productivité, ils ont apporté la preuve qu'en replantant des kilomètres de haies, en contrôlant strictement les apports d'intrants, ils parvenaient à une rentabilité identique, voire meilleure que celle de leurs confrères installés à quelques kilomètres de là dans le modèle agricole intensif.
Ces différentes exploitations ont le même expert-comptable, les mêmes items de vérification de la rentabilité, des volumes d'intrants etc. Personne n'y croyait : ils sont restés dans le groupe de tête, démontrant comme vous qu'on peut produire en recréant du paysage. Le projet que vous avez imaginé et réalisé magnifiquement dans la région roannaise paraît particulièrement convenir à une exploitation biologique, mais on peut sûrement adapter votre méthodologie dans des zones agricoles intensives et aborder ces terres avec un regard nouveau. On a cru au modèle fabuleux de l'agriculture qui produisait 120 quintaux à l'hectare en mettant énormément de matières dans le sol, en supprimant tous les talus et les cours d'eau… Il y a moyen de produire autrement, afin de retrouver en outre une meilleure efficacité environnementale et sociale.

Rémi Janin

Paysage, projet agricole et société

Nous sommes plusieurs frères et sœurs à avoir grandi dans cette ferme que nos parents avaient repris de cousins éloignés. En s'emparant de la ferme en tant que paysagiste et architecte, nous avons élargi cet espace familial commun au territoire ambiant. Au milieu des années 90, on n'était plus très nombreux dans le hameau. Progressivement, il est habité de nouveau par d'autres gens que nous voyons courir sur les chemins de randonnée ou bien passer à cheval. Cette envie d'ouverture nous a apporté une sérénité.
La problématique de l'agro-foresterie émerge très fortement depuis plusieurs années. Au début, nous ne l'avons pas intégré au projet de la ferme. Dans l'espace de culture que j'ai présenté, on n'a pas souhaité mettre de haie du fait de sa qualité d'ouverture, à l'inverse des fonds de vallée beaucoup plus fermés. Depuis,

l'agro-foresterie a été introduite à Vernant sous différentes formes : des ponctuations d'arbres isolés, bien adaptés à l'espace de culture, des pré-bois qu'on ouvre et qui complexifient progressivement la manière de produire sur cet espace.
Sur le thème des paysages de l'agriculture biologique, un film a été produit par la Bergerie Nationale il y a un ou deux ans. L'agriculture biologique produit un espace différent de celui de l'agriculture conventionnelle, puisqu'elle est attentive aux ressources locales du sol et du climat pour élaborer ses formes productives et leur donner ainsi une valeur paysagère.

Recomposition d'un paysage rural, images R. Janin

Sur l'enjeu énergétique, question centrale de ce colloque : la ferme était en agriculture biologique depuis 20 ans, dans une recherche d'autonomie productive qui fonctionnait bien. On n'a pratiquement pas d'intrants venus de l'extérieur. Reste la question des déplacements indispensables, avec l'usage obligé du pétrole. Par la densité des chemins tracés sur la ferme, on essaie de limiter au maximum ces déplacements à l'intérieur de l'exploitation, mais cela reste quand même problématique.
Notre expérience a beaucoup résonné localement chez les agriculteurs qui travaillent en agriculture biologique, en particulier chez ceux avec qui alimentent la restauration des cantines. Par rapport aux autres agriculteurs, on sent une sorte de décalage pour le moment. Mais beaucoup d'agriculteurs conventionnels qui habitent aux alentours viennent pique-niquer chez nous avec leur famille, cela induit des échanges.
Nous avons expérimenté les techniques du non-labour et cherchons à limiter au maximum l'utilisation du labour, nous sommes en phase d'essai.
Le paysage est un outil transversal qui élargit la question du projet agricole et permet un partage entre agriculteurs, agronomes et usagers. En tant que paysagistes, notre but premier était l'amélioration économique. Nos parents se sont assez vite rendus compte que nous pouvions résoudre assez facilement les problèmes d'érosion, sans coût supplémentaire. On a gagné presque 3 hectares de pâturage dans l'espace de l'exploitation, et puis on était beaucoup mieux reconnus. Un lien social s'est créé, il est plus fort aujourd'hui qu'il y a 5 ou 6 ans.
Le paysage peut être un moyen transversal de donner forme au projet agricole et de l'améliorer pour les agriculteurs.

Régis Ambroise

Quand on parle du paysage comme d'un moyen d'améliorer le cadre de vie, c'est une façon légitime mais réductrice de poser la question. Les agriculteurs le perçoivent alors comme une contrainte, et réclament une aide pour le prendre en compte.
A Vernant, vous êtes partis des caractéristiques propres de votre ferme et avez fait des propositions fonctionnelles pour en améliorer le projet agricole. En même temps, vous avez travaillé sur sa qualité en tant que cadre de vie, en liant étroitement ces deux aspects.
Dans son état actuel, la loi sur la biodiversité comporte un chapitre sur le paysage où il est écrit que chaque territoire devra se doter « d'objectifs de qualité paysagère ». Ce terme repris de la Convention européenne du paysage est intéressant. Mais si chaque région doit se doter d' « objectifs de qualité paysagère » sans que l'on précise mieux ce que l'on met sous ce terme, cette clause va être considérée comme une contrainte par tous les aménageurs.
Pourquoi ne pas préciser que chaque territoire devra se doter « d'objectifs de qualité paysagère au service d'un développement durable et harmonieux des territoires » ? Le paysage est un outil d'analyse et de projet, il permet d'intégrer les dimensions du développement durable en leur donnant une qualité spatiale.

Jérôme Bignon

Je voterai pour cette proposition.

ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE DE CAS

De cette expérience, nous pouvons retirer plusieurs enseignements utiles pour mettre en œuvre une agriculture de l'après pétrole.

S'appuyer sur les caractéristiques des lieux pour recomposer l'espace agricole
Les outils d'analyses paysagers (observation de terrain, cartographie, observatoires photos, enquètes...) améliorent la compréhension du site et facilitent l'élaboration d'un projet agricole mieux adapté aux singularités du territoire. Ces outils permettent d'aménager l'espace de façon à en valoriser ses ressources agroécologiques tout en se rendant plus autonomes par rapport aux ressources fossiles.

Réfléchir l'espace à la fois dans ses fonctions productives et récréatives
L'espace agricole, pour être protégé dans les documents d'urbanisme, doit assurer plusieurs fonctions utiles à la société : alimentaires mais également environnementales et du point de vue du cadre de vie. L'économie des sols et leur multi-usage sont des conditions pour qu'une société plus économe et moins consommatrice en énergies et matières fossiles voie le jour. Projet agricole et projet de paysage peuvent se renforcer mutuellement, une façon de mieux faire reconnaitre par les citadins le travail des agriculteurs et d'offrir à ces derniers des partenariats techniques et/ou financiers.

Innover dans des modes d'organisation agriculteurs-citadins
L'ouverture de l'agriculture à la ville et à l'ensemble de ses besoins demande de trouver des lieux et des formes d'organisations rassemblant agriculteurs et citadins pour imaginer des projets communs sur l'espace agricole et aussi sur l'espace urbain. Les agriculteurs, les associations, les collectivités territoriales, les consommateurs d'aliment, de nature ou de paysage ont un rôle important à jouer en la matière.

LE PAYSAGE DE RENNES-MÉTROPOLE (ILLE-ET-VILAINE), DE LA « VILLE-ARCHIPEL » À LA « VILLE VIVRIÈRE »

INTERVENANTS : CATHERINE DARROT, enseignant-chercheur en sociologie rurale, Laboratoire de Développement rural, Agrocampus-Ouest ; PASCAL VERDIER, chargé de mission Agriculture et Espaces naturels, Rennes-Métropole

GRAND TÉMOIN : HERVÉ POHER, sénateur du Pas-de-Calais

COORDINATION ET RÉDACTION DES ACTES : JEAN-PIERRE THIBAULT, inspecteur général, CGEDD

L'agglomération rennaise compte 400 000 habitants ; elle fait partie des 12 métropoles constituées comme telles par la loi du 27 janvier 2014 sur l' « affirmation des métropoles ». C'est le premier cas, évoqué aujourd'hui, qui aborde un pareil bassin de population. Il a en commun avec les autres cas présentés le développement d'un projet de territoire sur le temps long (trois à quatre décennies) et l'établissement d'un lien fort entre les acteurs du monde rural et ceux de la ville constituée.

Une structure bocagère identifiante pour la périphérie rennaise

Le paysage de la campagne rennaise est fait d'un bocage à la grande complexité fonctionnelle et morphologique : haies, talus, fossés et chemins creux où se font les cheminements pour la desserte des parcelles, régulation hydraulique en fonction de la topographie etc. La singularité du bocage rennais tient à la figure de la « ragosse », un chêne dont la silhouette de colonne grossière tient à une taille régulière, tous les neuf ans, qui est seule autorisée au titulaire du bail. Une telle particularité induit un caractère identitaire fort, qui rendra malaisé toute remise en cause.

Cette structure bocagère a mieux résisté aux évolutions agricoles que d'autres territoires du Grand Ouest. Elle a certes connu, comme partout, des agrandissements de parcelles dues aux restructurations d'exploitation et à l'introduction de cultures céréalières, mais l'élevage continue à dominer. La proximité de la ville a fait aussi de cet espace agricole « un espace à partager (...) qui n'est plus uniquement celui des agriculteurs », ces derniers, à quelques crispations ponctuelles près, estimant « normal que les citadins puissent profiter de la campagne ».

Structure bocagère de ragosses, Pays de Rennes

Conjugués à la forte implication des élus de la métropole rennaise, cet attachement identitaire et son esprit de dialogue ont donné naissance à une planification urbaine qui a établi très tôt un lien organique entre la ville, son paysage ambiant et, plus spécifiquement, l'activité agricole qui le façonne. Le schéma multipolaire établi dès les années 80 s'est très rapidement enrichi d'une attention portée aux espaces non bâtis, dont les caractéristiques paysagères ont été identifiées en 1994 (« Projet de paysage : 20 propositions pour l'agglomération rennaise »). L'idée de « ville-archipel » sous-entendait une « sacralisation de la campagne pour éviter les développements en tache d'huile ou « en doigt de gants » et le mitage, [au profit] d'une mise en scène du spectacle de la ville à partir des espaces naturels, mais aussi à partir des grandes infrastructures routières, depuis lesquelles une bonne partie des habitants découvre le territoire ». Les habitants, responsables et techniciens de cet archipel situé « au milieu d'une mer de campagnes agricoles », ont rapidement compris qu'ils avaient « autant intérêt que les agriculteurs à la viabilité de leur activité dans (ce) territoire ».

Une « politique agricole d'agglomération » mobilisant tous les leviers de l'action publique

Un « programme local de l'agriculture » a été arrêté en 2008 et des engagements signés entre Rennes Métropole, le Pays de Rennes, la Chambre d'Agriculture et la SAFER. Ce programme comporte un volet foncier qui permet des échanges amiables de parcelles entre agriculteurs afin de trouver une meilleure cohérence dans la structuration des exploitations. Le programme comporte aussi une ambition de reconquête des haies bocagères, dont on replante entre trente et cinquante kilomètres par an. La réhabilitation des haies existantes est abordée : des pépinières de jeunes chênes sont mises en place in situ afin d'éviter la dégénérescence de ces haies en un « bocage de vieillards ». Dernier volet, essentiel au programme : le renforcement des liens entre les citadins et les agriculteurs par le développement de fermes-auberges, de fermes pédagogiques ou équestres, et de la « ferme en ville » installée sur la place de la mairie, tous les trois ans, par la Chambre d'Agriculture .

Cette démarche sanctuarisait les terres et aidait concrètement l'activité agricole. Pour développer l'urbanisation, on a évité d'établir les constructions nouvelles au sein de l'ancien habitat rural dispersé : toute implantation dans des zones d'élevage, qu'elle soit individuelle ou de quartiers d'habitation, impose des normes sanitaires de distance aux troupeaux et aux étables, privant les exploitations de toute capacité d'extension ou même de modernisation. On a donc pris le parti de densifier les quartiers d'habitation existants, et de réserver les nouvelles implantations de logement aux secteurs où existaient déjà des services ou une desserte par transport en commun, en évitant chaque fois de le faire aux abords des sièges d'exploitation. Lors des départs en retraite des agriculteurs dont les terres vont agrandir les exploitations voisines, les fermes abandonnées posent un nouveau problème. Une bonne coordination avec la SAFER est alors indispensable.

Ces dernières années, les circuits courts et l'approvisionnement en produits locaux et bios des restaurants scolaires se sont développés, ainsi que l'agriculture urbaine. Il faut désormais veiller à accompagner ce développement « pour éviter que de trop bonnes intentions mal comprises suscitent des conflits avec les agriculteurs existants ». Les responsables publics s'efforcent de répondre à la demande croissante de jardins collectifs ou partagés : une vingtaine existent dans la ville-centre, une trentaine dans les autres communes de l'agglomération.

Utilité sociale de l'agriculture et recherche de l'autonomie alimentaire

L'importance donnée à l'activité agricole depuis près de trente ans dans la planification, puis l'action et les réalisations, a inévitablement fait surgir la question de l'utilité économique et sociale de cette activité. Quelle est, en particulier, sa contribution à l'alimentation des 400 000 habitants de la métropole ?

Déjà souvent sollicité dans le cadre des démarches que l'on a évoquées, le laboratoire de sociologie rurale d'Agrocampus-Ouest a mené à bien, pendant trois ans, un travail de recherche prospective sur ce sujet. Il s'agissait d'un exercice proposé aux étudiants, sans intention de publication ni de suites opérationnelles. La question posée était la suivante : « Que mangera-t-on à Rennes à la fin du pétrole ? », en partant de l'idée que « s'il y a des problèmes de transport, il faudra 'manger local' ».

Des premiers calculs effectués par les étudiants, il ressortait que le territoire satisfaisait, en matière de produits animaux, entre 150 et 180 % de ses besoins, et entre 3 et 30 % en matière de produits végétaux. Il fallait donc revoir radicalement l'éventail des productions, avec les impacts paysagers qui en résulteraient. Dans le même temps, une observation des circuits courts à l'échelle locale notait, entre 2009 et 2013, « un doublement des initiatives localistes en matière alimentaire ».

Les étudiants ont donc imaginé deux scénarios : l'un, tendanciel, fondé sur le maintien des habitudes actuelles, l'autre dit « local 100 % » comportant :
une modification des habitudes alimentaires avec une division par deux des produits animaux dans la ration quotidienne (ce qui est par ailleurs une recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé) ;
une réduction du gaspillage alimentaire de l'ordre de 20 à 30 % ;
une réorientation des pratiques culturales, et la mise en production de nouveaux espaces (espaces verts, toits plats, forêt...).

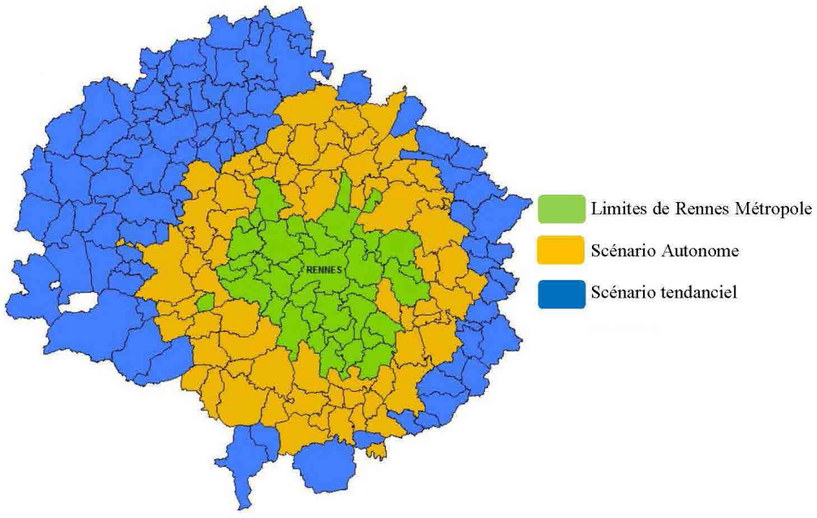

Étendue du bassin d'autonomie alimentaire autour de Rennes-Métropole pour les scénarios tendanciels et d'autonomie

Les étudiants sont « partis des besoins alimentaires des habitants, les ont traduits en calories, les calories en quantités d'aliments, les quantités en surfaces, et les surfaces en surfaces nécessaires, qu'ils ont comparées aux surfaces disponibles ». Le régime alimentaire ainsi proposé était fondé sur des ressources locales : on envisageait par exemple de cultiver des citrons sous des serres chaudes alimentées par les îlots de chaleur urbains.

L'une des surprises de l'étude a été que le cercle de territoire permettant d'atteindre l'autonomie alimentaire avait un rayon de moins de 30 km. Ce qui s'explique par le bon potentiel agronomique de la région (bonnes terres, climat doux et humide) mais plus spécialement par la stratégie de la ville-archipel, qui a préservé les terres agricoles au contact de la ville en y insérant ses différentes extensions.

Portée socio-économique et conséquences paysagères

Le scénario d'autonomie élaboré par les étudiants n'est pas un scénario d'autosuffisance : dans le scénario tendanciel, les ressources locales fournissent 22 % des besoins des 400 000 habitants, cependant que ce chiffre atteint 39 % dans l'hypothèse alternative. L'autonomie qui y est recherchée ne se fonde pas uniquement sur la reconversion des espaces agricoles précédents, en transformant radicalement la physionomie de leur bocage (dont on a vu à quel point il faisait partie de l'identité locale), mais sur le fait que « les parcs urbains, jardins privés, forêts, bords de rivières, zones humides retrouvent une vocation agricole raisonnée ». Cette innovation n'est pas neutre en termes de paysage, elle est sans doute plus facile à défendre que la transformation des prairies périurbaines avec leur maillage de haies. A l'inverse, le potentiel productif des trames vertes urbaines est conséquent : la mise en culture de ses parcs et de ses forêts permettrait de gagner 2500 ha sur les 35 000 ha de terres agricoles que compte la métropole. Une telle proportion peut paraître faible, mais, ainsi que l'analysent les étudiants, « 2500 ha de maraîchage permettent de produire à peu près quatre à cinq fois la quantité de légumes que consommera la métropole ».

Quelle est la capacité d'acceptation, par la population, de ce réaménagement de la trame verte urbaine, et donc des paysages de proximité ? Les étudiants ont posé la question à un échantillon représentatif de la population et la réponse a été « un oui catégorique » à la mise en culture. « Ce 'oui' signifie que l'entrée de l'agriculture dans l'espace urbain, dans l'imaginaire collectif, rend ces lieux plus attractifs, plus conviviaux, plus attrayants ». L'usage à la fois agricole et récréatif de ces espaces n'est pas perçu comme une contradiction, mais comme une complémentarité, pour des gens dont la moitié souhaite participer à cette gestion. Et les étudiants de conclure à une « faim de terre des urbains », et à son aménagement potentiellement innovant.

Ces urbains sont-ils les plus favorisés, constituent-ils une « niche de nantis »? Une autre question éclaire ce point. Sur la volonté de payer ou non une somme supérieure pour acheter des produits alimentaires de meilleure qualité (la qualité étant définie par l'impact environnemental, la rémunération du producteur, la proximité des produits, la sécurité alimentaire, etc...), les trois quarts des rennais répondent par l'affirmative, quel que soit le lieu où la question leur a été posée, « du hard-discount à l'épicerie bio ». Certes, il reste un quart « qui se sent très juste du point de vue budgétaire ».

Le « mode alimentaire très localiste post-pétrole » nécessiterait de produire, mais aussi de vendre localement : certains accepteraient des espaces de vente dédiés, et seraient prêts à les fréquenter ; d'autres s'en tiendraient à leurs habitudes et souhaiteraient trouver les produits en cause en grande surface, sans qu'une de ces deux options domine clairement.

Une autre dimension du scénario d'autonomie est celle de l'emploi : ce scénario dégrade-t-il l'emploi, en particulier lors du passage d'une production agro-industrielle à un système plus diffus de circuits courts ? Les étudiants ont montré que les deux modèles induisent un niveau d'emploi équivalent : les exploitations de polyculture- élevage, le développement du maraîchage, les épiceries locales multi-produits, les marchés forains et les systèmes de transformation liés aux territoires demandent la même quantité de main d'œuvre que la filière agro-alimentaire classique.

Ces études ont permis de constater cependant une certaine inertie, dans les actuelles conceptions du monde agricole, « une barrière intellectuelle à l'idée de franchir la rocade pour aller produire en ville. L'idée de mettre les trames vertes urbaines en production alimentaire (...) ne fait pas partie de l'imaginaire professionnel des

agriculteurs à l'heure actuelle. ». Cette rigidité est tout aussi forte, par ailleurs, du côté des professionnels des espaces verts urbains. Si L'agriculture urbaine intéresse donc des acteurs nouveaux, elle sera plutôt leur fait que d'une reconversion des opérateurs traditionnels. Pour autant, on constate bien un développement accéléré de la demande sociale comme des pratiques sur ces espaces (cf les chiffres évoqués ci-dessus concernant le développement des jardins collectifs ou partagés).

Plus complexe est le statut et la place de l'élevage en ville, que les étudiants ont également abordés : l'introduction des volailles ne fait pas problème ; le porc peut être une manière de valoriser les déchets urbains, utilisés pour son alimentation. La place du ruminant, « animal noble, seul capable de valoriser une biomasse cellulosique » n'est, elle, pas évidente à trouver : où et comment entreposer les fourrages ? « A l'heure actuelle, les élevages rennais mangent du soja américain, ce qui revient à exporter le besoin en surface sur un autre continent ».

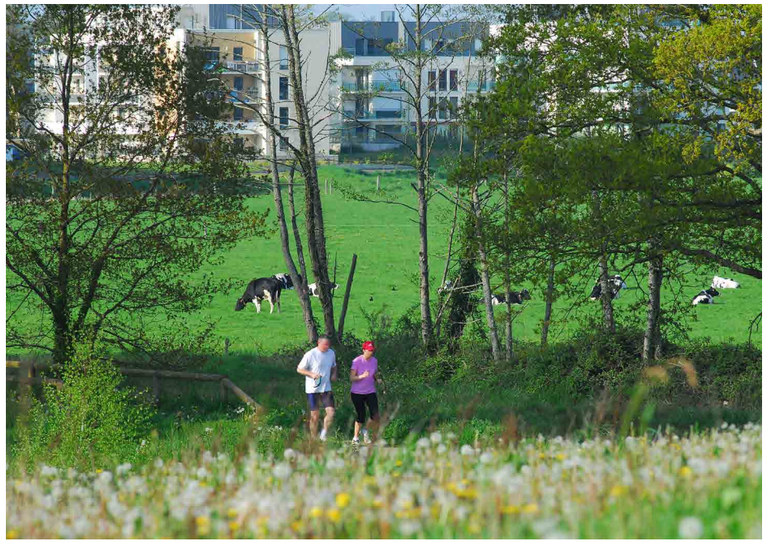

La campagne, un espace partagé de la ville archipel

En fin de compte, on parvient cependant à un modèle qui, par mise en culture partielle des trames vertes et une moindre part de l'alimentation carnée dans la ration quotidienne, amène l'autonomie vivrière (au sens relatif indiqué plus haut) de la presque totalité des communes de la métropole, à l'exception de la ville-centre. Le coût paysager de cette autonomie est l'implantation d'une activité maraîchère dans les trames vertes, tandis que le modèle bocager de la périphérie reste globalement intact.

Définir les paysages de l'après-pétrole

L'expérience rennaise est résumée par Hervé Poher, grand témoin de la présentation, comme une « mise en commun de l'environnement, de l'urbanisme, de l'agriculture, de la solidarité et de l'humain ». La démarche paysagère induit une telle approche synthétique du territoire, adoptée dans la métropole rennaise il y a un peu plus de 30 ans (1983). Cette approche a fondé ensuite la stratégie de la ville-archipel avec une attention, inhabituelle en France, pour l'agriculture de la part des autorités politiques et la technostructure de cette ville. Le point d'aboutissement logique de cette attention est constitué par la « ville vivrière », c'est à dire par la mise en évidence de l'utilité socio-économique locale de la production agricole, qui nourrit les habitants en proposant un nouveau paysage urbain.
Le grand témoin évoque les attentes réciproques de l'urbain « qui veut vivre à la campagne » et de l'agriculteur qui veut vivre à nouveau de ses échanges économiques avec la ville voisine. Le modèle obtenu est ainsi « l'arbre sous le regard du citadin, et l'immeuble sous le regard du paysan », résume Hervé Poher en évoquant par cette métaphore le dialogue revenu entre ces acteurs principaux de l'aménagement du territoire, trop longtemps ignorants les uns des autres. La démarche paysagère implique le croisement des regards, et rend possible un tel échange.

Un point crucial, concernant le paysage de l'après-pétrole, est celui des circuits courts pour les matériaux de construction. L'impact visuel des logements, des équipements et bâtiments d'activité est considérable. Dans le bassin de Rennes, dépourvu de roches dures, la construction traditionnelle se faisait en « bauge », c'est-à-dire en terre. En dépit de certaines innovations dans ce domaine et de plusieurs tentatives sur des bâtiments publics (en particulier l'hôtel d'agglomération), la filière n'a pu obtenir les certifications nécessaires. Les démarches actuelles s'orientent vers la récupération systématique des gravats, notamment pour la construction de la deuxième ligne de métro, de façon à éviter toute extraction qui impacterait les terres agricoles. Dans ce domaine, disent les intervenants « les recherches n'ont pas encore totalement abouti ».

ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE DE CAS

Le dialogue entre recherche et monde politique constitue un enseignement majeur de cette étude de cas en ce qui concerne la conduite-même de la démarche paysagère. La créativité des étudiants, le caractère a priori « gratuit » de leur méthode prospective - elle n'a pas « vocation à devenir un programme politique » -, a eu un effet considérable pour amorcer le débat. Cette imagination prospective a joué le rôle, comme l'a dit une intervenante dans la salle, d'« un ferment, d'une ressource pour créer une vraie intelligence collective ». Du fait qu'elle avait « un certain caractère de réalisme », elle a créé une dynamique de réflexion. Le scénario d'autonomie se situait en effet « dans le prolongement d'une progression qui semble se faire sentir », et s'est vue confirmée par les enquêtes auprès des habitants. Il s'agissait de « se détacher de la lourdeur de notre système actuel qui nous empêche d'imaginer un futur différent ». En ce qui concerne le projet d'ensemble et cette avancée qu'a permis la recherche prospective, la relation entre élus et techniciens a été lapidairement décrite par le grand témoin : « On va leur montrer que ce sont les élus qui décident ». Elu local, Hervé Poher a ajouté : « Je suis preneur de l'utopie, car j'ai retenu de ma jeunesse une phrase d'Oscar Wilde « le progrès n'est que l'accomplissement des utopies » ; alors je prends ».

Avancer l'idée d'un « paysage de l'après-pétrole » est une prospective et, aussi bien, une utopie ayant « un certain caractère de réalisme » puisqu'elle anticipe les conséquences d'un phénomène dont chacun a aujourd'hui conscience, l'épuisement d'un modèle fondé sur l'énergie bon marché. L'expérience rennaise est, par sa méthode, une illustration de la manière dont la démarche paysagère pourrait aujourd'hui fonctionner avec efficacité : prolonger en utopie les tendances constatées, en tirer un schéma paysager à faire partager et, une fois celui-ci bien approprié, passer à la réalisation politique et technique.

Le renversement de l'ordre traditionnel entre l' « utile » et l' « agréable » est un des enseignements les plus intéressants de cet « après-pétrole » qu'inventent les rennais. Traditionnellement, un espace était considéré comme « agréable » du fait d'un supplément d'aménagement paysager, de conception formelle, superposé à son utilité première : nullement nécessaire sur le plan fonctionnel, la découpe en carrés bordés de buis, dans un jardin potager, lui conférait une dimension esthétique propre à réjouir l'amateur de jardins comme celui qui s'intéressait plutôt aux légumes. A Rennes, on inverse cet ordre des facteurs : un paysage sera considéré comme agréable principalement par le fait que son nouvel aménagement lui aura donné une nouvelle utilité. La trame verte va devenir « belle » parce qu'elle sera devenue nourricière. Le « oui catégorique » des rennais à la mise en culture de leurs espaces verts marque ainsi le retour significatif de la valeur d'usage dans l'appréciation positive portée par les populations sur le paysage. Un « beau paysage » est un paysage qui nourrit. L'après-pétrole aura aussi cette dimension-là.

PAYSAGES DE LA TRANSITION : MÉTIERS, COMPÉTENCES ET FORMATIONS DE DEMAIN

INTERVENANTS : VINCENT PIVETEAU, directeur de l'École nationale supérieure de paysage, Versailles ; XAVIER GUILLOT, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne et coordinateur du réseau « Espace Rural et Projet Spatial »

COORDINATION : YVES HUBERT, architecte, urbaniste et paysagiste, enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Lille

VINCENT PIVETEAU, XAVIER GUILLOT et YVES HUBERT sont membres du Collectif Paysages de l'après-pétrole

Yves Hubert
Il existe aujourd'hui un grand nombre d'expériences où les enjeux énergétiques du paysage sont clairement présents. Ces réalités de terrain représentent un défi pour l'enseignement, qui doit intégrer clairement les objectifs et contraintes des société de demain. En tant que paysagiste et architecte, nous avons à remettre en question nos formations. Posons-nous une première question : comment la question énergétique va-t-elle impacter le professionnel, à l'échelle du territoire et à l'échelle du projet ?

Xavier Guillot
Je vais évoquer d'abord le contexte dans lequel je travaille aujourd'hui. Depuis quelques années, les écoles d'architecture ont entrepris d'intégrer les enjeux territoriaux et paysagers dans leur formation au projet. En règle générale, on trouve dans ces écoles une excellente culture de la densité et du projet dit urbain. Cette excellence s'est longtemps développée au détriment d'une culture du territoire. Le corpus du projet architectural et spatial reste généralement très « urbanocentré » dans son regard comme dans son analyse du territoire, qui se font donc avec les outils de la densité et du projet urbain. Changer ce regard constitue un effort important pour associer d'autres disciplines et compétences, en particulier celles des paysagistes, dont les postes sont rares en écoles d'architecture.
En ce qui concerne la prise en compte de l'enjeu territorial, j'estime que le processus de métropolisation a eu une emprise négative sur la pensée du projet spatial comme sur la conception de la transformation des territoires. Pendant de nombreuses années, le thème de la métropolisation a marginalisé les démarches visant à prendre en compte les ressources locales, comme la question de l'espace dit rural. C'est en réaction contre ces logiques de pensée que nous avons constitué le réseau « espace rural et projet spatial ».
En écho à ce qui a été dit précédemment, quelle est notre conception du projet ? Nous travaillons évidemment sur ces questions d'hybridation. On ne peut aborder la transformation de l'espace rural sans y associer celle des espaces plus densément habités : il faut recomposer ruralité et urbanité pour imaginer ce que pourrait être, demain, une ruralité contemporaine soutenable dans une société urbanisée et mondialisée. C'est un enjeu théorique sur lequel nous travaillons. Je montrerai plus tard quelques travaux d'étudiants qui illustrent comment on s'est emparé de ces questions.

Vincent Piveteau
En quoi ces enjeux nous interpellent-ils, et en quoi nous font-ils changer ?
On peut dire d'abord que ces nouveaux défis confirment les options prises depuis plusieurs décennies par la pratique des paysagistes. Je veux rendre hommage ici à Michel Corajoud, récemment disparu : c'est lui qui a forgé la notion de projet de paysage et, aujourd'hui, nous n'avons cessé de parler de projet de paysage en confirmant ses intuitions fondatrices. D'abord l'importance du site, du « génie du lieu ». Corajoud renvoyait dos à dos les démarches fonctionnalistes, qui réduisent le projet aux dimensions et aux savoirs techniques, et les approches formalistes qui n'envisagent le paysage qu'à partir d'approches esthétiques : pour lui comme pour nous, le paysage est toujours cette « géographie qui rencontre une géométrie ». Corajoud a souligné d'autre part l'importance du dessin et du dessein. Pour le paysagiste l'intervention se fait par le dessin, par la mise en représentation : le processus d'accouchement de la pensée du projet se fait à la main, par le geste du dessin.
Dans la pensée du projet, il y a chez Corajoud d'autres éléments qui entrent en résonnance avec ce qui s'est dit aujourd'hui : se mettre en état d'effervescence, entamer le projet non pas à partir d'un simple état des lieux, mais en étant mobilisé par l'agir. L'agir détermine et imprègne la recherche, les intentions sont les moteurs du diagnostic. Autres idées qui résonnent aujourd'hui : « outrepasser les limites », comme l'a illustré Rémi Janin, « traverser les échelles ». Ces intuitions et principes sont admirablement cernés par Alexandre Chemetoff dans un article publié aujourd'hui par Libération : « Michel Corajoud, pionnier du paysage contemporain, décrivait la conduite du projet comme une manière d'entrer en conversation ». Nous pouvons évoquer d'autres apports de méthode des paysagistes, comme ceux de Gilles Clément, en résonance parfaite avec la question de l'après-pétrole dans toute sa réflexion sur le recyclage dans le jardin, sur les ressources limitées, sur une manière de faire le projet « le moins possible contre et le plus possible avec ». Ma première idée est donc que « l'après-pétrole » conforte et confirme le positionnement du paysagiste.
La seconde idée exprime un paradoxe. En dépit de ce que nous avons dit du projet de paysage et des paysagistes, on peut constater que ceux-ci tiennent souvent un rôle de second plan dans les équipes. Ce matin, nous avons entendu ce constat lucide, de la part des acteurs de l'un de nos territoires-témoins, qu'ils ignoraient qu'ils avaient fait du projet de paysage. Quelqu'un a attesté avoir fait du projet de paysage sans avoir voulu trop y impliquer les paysagistes.
Une conclusion à tirer, c'est qu'il faut s'interroger sur la manière de repositionner le paysage dans les arènes du débat et de la décision publique. Il faut, d'autre part, interroger le mode de constitution des équipes de projets afin d'y faire mieux prendre en compte nos apports et compétences de paysagistes.

Yves Hubert
La réponse est ouverte ! L'art de professer en terme de paysage ou en terme d'architecture est également à réinterroger à partir de la question des enjeux énergétiques. L'architecte ou le paysagiste sont souvent définis comme concepteurs, auteurs de projets ou maîtres d'œuvre. Dans ce monde où la question du paysage devient collective, le rôle de paysagiste n'est-il pas amené à évoluer vers une fonction de médiateur, ou de chef d'orchestre ?

Xavier Guillot
C'est la position que je soutiens dans l'enseignement du projet. L'étudiant architecte doit partager constamment avec les autres disciplines et avec les acteurs locaux. Nous avons développé une méthode, l'immersion sur le site de projet, en mettant en place des ateliers hors les murs pendant lesquels les étudiants prennent contact avec le terrain durant quelques jours. Nous avons construit de la sorte des partenariats avec les instances locales et territoriales, le plus souvent des parcs naturels régionaux qui nous accueillent et nous permettent de rencontrer les acteurs locaux – élus, habitants, associations. Le projet s'élabore dans une forme de co-construction, au fil de ces rencontres et par les échanges que nous avons avec ces acteurs.
Cette démarche a pour objet de nous permettre de revisiter le statut de l'architecte, tel qu'il est généralement perçu dans sa pratique professionnelle. Nous avons pris nos distances avec le statut « d'architecte-auteur », et préférons celle d'un « architecte citoyen » qui élabore un projet partagé, dans un rapport de médiation avec le territoire et les hommes qui l'habitent. Nous devons cette notion d'architecte citoyen à l'enseignant du Rural Studio que nous avons invité il y a trois ans à nos rencontres annuelles du réseau ERPS.

Vincent Piveteau
Aujourd'hui, un projet n'émerge pas dans la société de la même façon que dans les années 1960, 1970 ou 2000. Pour simplifier : du projet de l'ingénieur des années 60, guidé par l'ordre et la hiérarchie techniques (voir tous les écrits de science politique qui existent en la matière, depuis ceux de Thoenig), on est passé à des processus de projets concertés comportant des débats publics et de la consultation. Aujourd'hui apparaît une troisième génération de projets co-construits, où l'usager devient pour partie producteur du projet : il participe à la création comme à l'entretien de l'espace public et du jardin, il fait de l'auto-construction, etc.

Le métier du concepteur a donc changé en même temps qu'évoluait l'ensemble du champ de la construction du projet. Aujourd'hui, les bons paysagistes sont des médiateurs en capacité d'entrer dans le débat de la co-construction. Il faut cependant rappeler que le paysagiste reste essentiellement un concepteur : il n'est pas là pour seulement accoucher les idées venues des autres, être un simple traducteur d'opinions, un modulateur ou un modérateur. Il a à produire un apport, à défendre un parti pris, une synthèse qui se traduira dans une proposition singulière. Le paysagiste se situe sur une frontière difficile et passionnante, il donne forme au projet d'une époque.

Yves Hubert
Tout change, dans les bergeries de l'enseignement ! Pourriez-vous présenter à présent quelques expériences pédagogiques récentes illustrant ce changement dans l'exercice de la formation ?

Xavier Guillot
Je vais présenter les projets des étudiants des Écoles nationales supérieures d'architecture de Grenoble, Lyon, et Saint-Etienne, produits dans le cadre du programme de recherche interdisciplinaire Ignis Mutat Res « Spatialiser la transition énergétique », financé par le Ministère de la Culture et de la communication. Cet atelier porte sur la question de l'utopie, selon une approche qui n'est pas idéaliste et délocalisée, mais très précisément inscrite dans des propositions de transformation de l'espace que partagent les habitants. Il ne s'agit donc pas seulement la vision d'un groupe de concepteurs. On parle alors « d'utopie concrète », comme l'évoque entre autres l'Ecole territorialiste italienne.

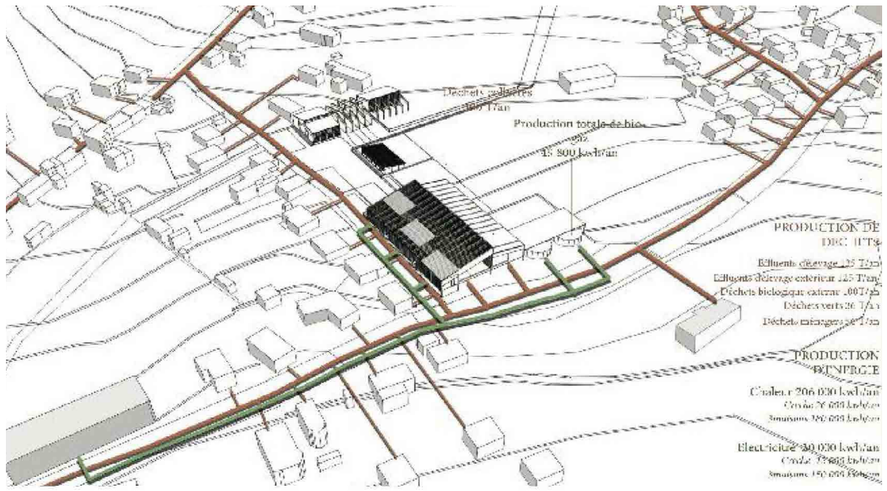

Ferme multifonctionnelle à Ambert : Sophie Joubert et Claire Ragué (étudiantes de master à l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne)

Dans ces travaux, nous posons la question de l'énergie comme d'un enjeu global, ainsi que l'entend le collectif PAP. Nous insistons sur l'enjeu spatial qu'induit l'évolution de notre système énergétique, dès lors qu'on n'aborde pas seulement ses dimensions techniques ou économiques, mais ce qu'elle induit sur le plan anthropologique. L'enjeu énergétique n'appelle pas seulement la conception de nouveaux objets techniques : les modes d'habiter sont à repenser. Nous nous sommes demandés ce que pourrait être, sur le plan spatial, un territoire à énergie positive en repensant la manière dont les hommes l'habitent, la manière dont ils se nourrissent, se déplacent et travaillent.
Comment repenser le système alimentaire ? Nous nous sommes fondés sur le scénario Afterres2050, que tout le monde connaît ici. Nous avons essayé d'imaginer un système énergétique qui n'impliquerait pas l'installation d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques, mais serait lié à l'agriculture et à la forêt. Au final, comment ces différents leviers permettont-ils la transformation de l'espace bâti et, principalement, des espaces résidentiels périphériques ? Cette question récurrente n'est pas propre au cas d'Ambert, sur lequel nous travaillons, mais à toutes les villes de France : comment transformer et recycler l'habitat pavillonnaire ? Comment associer la transition énergétique à une transition résidentielle qui s'illustrerait par une transformation du paysage bâti à la périphérie d'Ambert, une périphérie qui est, comme partout en France, composée de petits pavillons résidentiels ?
Les étudiants ont imaginé l'implantation de micro-fermes dans le tissu pavillonnaire, dont la vocation serait l'alimentation et aussi la production d'énergie. L'objectif est ici de changer le statut spatial de cette périphérie et aussi son activité, aujourd'hui essentiellement résidentielle et mono-fonctionnelle. Chaque site de projet induit un programme de micro-ferme différent. L'insertion d'une ferme dans le tissu pavillonnaire doit permettre d'alimenter les habitants des résidences qui sont déjà en autonomie énergétique, participer à la redéfinition du statut du foncier et ainsi le requalifier. Tous les espaces non bâtis et à l'état de friche deviendraient productifs.

Vincent Piveteau
Je présenterai un travail réalisé par trois étudiants dans le cadre d'un atelier pédagogique régional. Il s'agit de transition écologique, ce qui comprend bien sûr la transition énergétique. Nous sommes dans la vallée de l'Argens, dans le Var, une vallée qui a défrayé la chronique en 2010-2011 du fait d'inondations extrêmement violentes. La question de départ était étroite : il s'agissait de produire un diagnostic paysager dans le cadre

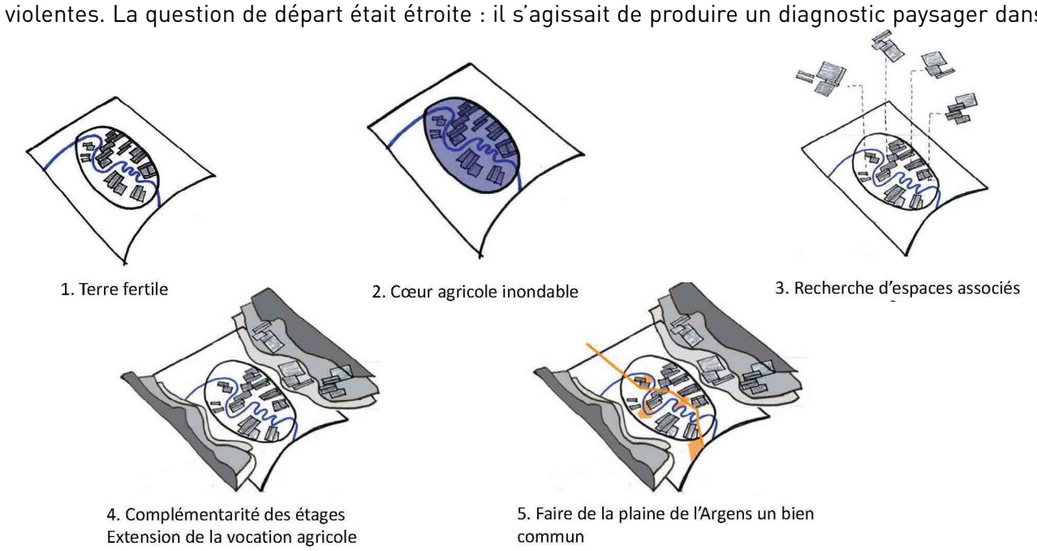

Etude paysagère de la vallée de l'Argens : Jérémy Bois, Alice Desbois et Franck Gaillet, ENSP de Versailles

d'un aménagement foncier visant, dans ce secteur à risque, à préserver les terres agricoles de l'urbanisation. Ce travail montre comment s'effectue le travail du paysagiste, comment la pratique d'un aller-retour entre les échelles permet d'articuler un ensemble de questions. De fait, la vallée de l'Argens constitue un enjeu majeur en termes de préservation des dernières terres agricoles du Var : on le voit sur la carte. De Nice et la plaine du Var jusqu'à Marseille, la Vallée de l'Argens est un des dernières enclaves survivantes en matière de terres fertiles.
Par analogie avec « l'urbanisme de révélation » dont parle Françoise Fromonot, ce travail produit lui aussi un effet de révélation. Le parcellaire agricole résulte d'une histoire accumulée, dont le travail sur les unités paysagères révèle les potentialités. Dans cette vallée de l'Argens, le système urbain enclot une

zone agricole centrale. Il s'agit de repenser la relation qui n'existe plus entre la ville et l'espace agricole pour constituer un cœur agricole au milieu de l'espace urbain. Pour ce faire, il faut repenser l'urbanisation mais aussi l'agriculture. S'opère alors un deuxième déplacement. Au départ, on nous pose la question : « Comment redessiner les parcelles agricoles pour qu'elles survivent mieux à l'inondation ? ». En changeant de registre, on regarde comment construire un projet d'agriculture résiliente, qui ne porterait pas seulement sur les espaces de la zone inondable fertile, mais mettrait en place un système agricole différencié selon les différents étages, depuis la plaine jusqu'aux secteurs des coteaux secs. Cette agriculture de « coupure » crée alors les conditions de protection de la ville contre les incendies, tandis que la ville en terrasse devient l'observatoire et le lieu d'appropriation patrimoniale de l'ensemble de la vallée. Comme le montrent les résultats de ce travail, la démarche conduit une réflexion sur une agriculture locale résiliente, plus autonome sur le plan énergétique, et en même temps une réflexion urbaine qui amène à repenser la notion d'espace public. Embrassant le territoire, le projet de paysage ouvre des portes.

Yves Hubert
Aujourd'hui, l'enseignement de l'architecture et du paysage se fait le plus souvent dans un milieu urbain. Ne faut-il pas questionner le lieu de la formation, puisqu'il est clair que les enjeux énergétiques nous amènent, bien au-delà des villes, dans l'extension des territoires ?

Xavier Guillot
Il y a deux ans a eu lieu une concertation avec la Ministre de la culture au sujet de l'avenir de l'enseignement de l'architecture. J'y avais fait une proposition qui est restée sans écho. Ne faudrait-il pas repenser l'enseignement de l'architecture et l'implanter aussi dans les campagnes en imaginant des antennes d'écoles d'architecture en milieu rural ? Nous pourrions avancer ensemble sur cette question. La Biovallée accueille dans son territoire des ingénieurs des arts et métiers. En ce qui concerne les enjeux dont nous traitons, je pense qu'il est essentiel de faire sortir les étudiants des écoles d'architecture situées en ville, afin d'optimiser leur travail par une immersion dans les territoires.

Vincent Piveteau
Il faudrait inventer ou réinventer l'école nomade, au sens où l'école mobile vient s'installer dans un territoire. Restons pragmatiques. Nous avons besoin, dans les écoles, d'établir des partenariats avec les territoires sur la durée et à la grande échelle.

Réaction d'un intervenant dans la salle : François Tacquard
Il me semble que les paysages de l'après-pétrole ne sont pas seulement les paysages d'une autre énergie, mais aussi des paysages où l'on saurait réparer les conséquences négatives des époques précédentes. L'après-pétrole va permettre de regagner de la qualité urbaine et rurale, dans des territoires de caractère différent. Il faudra agir dans la ville, dans la périphérie et en grande banlieue, où il y a encore un peu de rural, et aussi dans une campagne où il y a eu du mitage mais où la société rurale reste dominante. C'est cela l'après-pétrole. Depuis quelques mois s'est ouvert un débat sur les PLUi, plans locaux d'urbanisme intercommunaux, et la question posée est une question très concrète : où sont les techniciens ? Je profite des écoles présentes, capables de mener un projet de PLUi jouant ce jeu nouveau. Ces nouveaux paysages seront pour partie un retour à certains paysages, tout en les modernisant par rapport aux besoins. Les chefs de projets peuvent être géographe, urbaniste, paysagiste ou architecte. Mais quand on fait un appel d'offres sur le marché, il reste difficile de trouver un de ces assembleurs du projet global de territoire. Je suis heureux qu'une école d'architecture s'intéresse au rural, où les procédures ne sont pas les mêmes qu'en ville. Existera-t-il bientôt de tels chefs de projet pour ces PLUi, en particulier ruraux, qui tentent d'inventer les paysages de l'après-pétrole, soit des paysages régionaux, tout simplement ?

PRÉSENTATION DU MANIFESTE

PRÉSENTATION DU MANIFESTE : « CHARTE FONDATRICE POUR LA CONSTITUTION DU COLLECTIF PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE »

Cette séquence a été présentée par Mathilde Kempf et Baptiste Sanson pour le Collectif Paysages de l'après-pétrole. La présentation du manifeste a été introduite par la déclamation du poème Elégie du matin, d'Ana Blandiana.

Ce manifeste est le produit des réflexions menées depuis 2013 par le groupe d'architectes, urbanistes, paysagistes, agronomes, ingénieurs, naturalistes, sociologues et philosophes, formé à l'initiative des auteurs du recueil *Paysages de l'après-pétrole* ?[1].

Son intention est de définir une charte fondatrice pour la constitution d'un groupe de réflexion et d'échanges pérenne - le Collectif *Paysages de l'après-pétrole* - dont l'objectif est de **redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique et plus largement de transition vers un développement durable.** Il s'agit de contribuer à la réussite de cette transition, au moyen d'une participation active des citoyens aux projets de territoire, par le biais d'approches paysagères réinventant ainsi un art de l'aménagement du territoire et du bien vivre ensemble.

Les membres du collectif s'inscrivent dans une **démarche de progrès démocratique, social et écologique, dont le paysage est pour eux un vecteur privilégié**. Ils se reconnaissent pleinement dans les principes de la Convention Européenne du Paysage. Leur action prolonge celle des mouvements très dynamiques qui se sont structurés en faveur du paysage au cours de ces vingt dernières années.

Le Collectif *Paysages de l'après-pétrole* est actuellement hébergé par une association Loi 1901, la Compagnie du paysage. Jusqu'à sa formalisation, la coordination du Collectif *Paysages de l'après-pétrole* est animée par un comité de pilotage constitué par : **Régis Ambroise** (ingénieur agronome et urbaniste, expert auprès du conseil de l'Europe pour la Convention du Paysage), **Laurence Ermisse** (indépendante, experte en développement durable territorial), **Sébastien Giorgis** (architecte DPLG, paysagiste FFP, urbaniste SFU, paysagiste conseil de l'État), **Yves Gorgeu** (fondateur du réseau Paysage et urbanisme durable de Mairie-conseils), **Xavier Guillot** (École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, coordonnateur scientifique du réseau Espace Rural et Projet Spatial), **Mathilde Kempf et Armelle Lagadec** (architectes DPLG, urbanistes OPQU), **Odile Marcel** (philosophe, présidente de la Compagnie du Paysage), **Vincent Piveteau** (directeur de l'École nationale supérieure de Paysage de Versailles), **Baptiste Sanson** (ingénieur agronome, directeur du Centre Ecodéveloppement de Villarceaux) et **Jean-Pierre Thibault** (inspecteur général de l'administration et du développement durable).

Le manifeste du Collectif *Paysages de l'après-pétrole* a été rendu public le 20 novembre 2014, lors du colloque « *Solutions paysagères pour territoires en transition* », à Paris. Il constitue une invitation au dialogue avec la société civile, les différentes professions de l'espace, les administrations publiques, les collectivités territoriales, la communauté scientifique, ainsi qu'avec le monde politique. Après la mise en débat et l'enrichissement de ce texte de positionnement, une assemblée constitutive du Collectif *Paysages de l'après-pétrole* se tiendra au premier trimestre 2015.

1. *Paysages de l'après-pétrole (mai 2013) – revue Passerelle n°9, éditée par Ritimo (ww.ritimo.org) – cordonnée par Odile Marcel, présidente de l'association La Compagnie du Paysage, et Baptiste Sanson, directeur du Centre Ecodéveloppement de Villarceaux. Ce recueil peut être consulté gratuitement en ligne à l'adresse http://www.coredem.info/IMG/pdf/apres_petrole.pdf - Vous pouvez aussi le commander en écrivant à animation@coredem.info*

I. NOTRE CONSTAT : LES APPROCHES PAYSAGÈRES SONT FACILITATRICES ET PEUVENT APPORTER DES SOLUTIONS RÉALISTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION

1. L'urgence d'engager une transition vers un développement plus durable appelle d'autres façons d'aménager les territoires.

L'usage des énergies fossiles bon marché, la concentration des capitaux et la centralisation des décisions ont permis la généralisation de « modèles » d'aménagement s'imposant aux territoires, que ce soit dans les villes ou les campagnes. Fondés sur le principe du zonage monofonctionnel, ces modèles ont conduit à un gâchis d'espace, à de nombreux problèmes économiques et environnementaux et à une banalisation des territoires, sources de mal vivre pour les populations. Le changement climatique, la raréfaction et le renchérissement des ressources fossiles remettent en cause l'intérêt économique de ces modèles et suscitent d'ors et déjà de nouvelles dynamiques de projet pour assurer le développement durable et harmonieux de ces espaces au service de leur population.

. Considérant que la transition énergétique est traitée de façon technique mais plus rarement en termes d'espace,

. convaincus que cette transition sera inéquitable, coûteuse et invivable si elle se fait « hors sol », par l'application de modèles, sans culture de l'espace,

. nous affirmons qu'une approche des territoires par leurs paysages est une solution efficace pour l'environnement, démocratique pour la société et valorisante pour l'économie, permettant ainsi la réussite de cette transition.

2. Les approches paysagères permettent de guider et d'harmoniser les actions menées en faveur d'un développement plus durable et convivial des territoires.

L'observation de nombreux territoires engagés dans de telles démarches montre qu'articulées sur une connaissance fine des richesses et des singularités naturelles et humaines des territoires, et s'appuyant aussi bien sur les savoirs locaux que sur des analyses de professionnels ou de scientifiques, les approches paysagères permettent de guider les aménageurs vers des solutions d'aménagement du territoire pertinentes économiquement, plus autonomes et sobres en énergie, moins polluantes et bien acceptées par les populations car fondées sur la mobilisation de leurs connaissances et l'écoute de leurs besoins.

Les démarches paysagères permettent de :

. spatialiser et mettre en cohérence un ensemble d'approches fonctionnelles généralement très sectorisées pour engager la transition (repenser les flux énergétiques, les infrastructures de transport, etc.),

. associer à ces approches fonctionnelles des approches culturelles et sociales pour favoriser un mieux vivre ensemble (qualité du cadre de vie, partage de l'espace…).

3. Les démarches paysagères réunissent et facilitent la mobilisation de la population autour d'un projet sociétal de territoire.

Sensibles à la beauté et à l'agrément des lieux où ils vivent ou qu'ils visitent, souvent experts du territoire dans l'une ou l'autre de ses composantes, les citoyens doivent pouvoir se former dès leur plus jeune âge, connaître les sites de référence hérités du passé et s'impliquer dans les questions d'aménagement du territoire pour étayer, et développer le jugement, positif ou négatif, qu'ils portent sur un espace et s'engager dans l'élaboration de projets plus durables et mieux partagés. L'une des finalités d'une démarche paysagère est de réunir les acteurs de la société civile autour d'un projet sociétal de territoire. Les praticiens de l'espace sont et doivent être à cet égard des médiateurs autant que des concepteurs.

. L'attention portée au paysage permet de retisser des liens, de s'appuyer sur les leçons de l'histoire, d'échanger des savoirs, de partager des envies.

. Réfléchi en termes de projet, le paysage est un facteur essentiel et fédérateur pour imaginer les bonnes solutions pour l'avenir de nos sociétés en transformation.

II. QUELLES PRIORITÉS POUR NOTRE COLLECTIF ?

Le Collectif *Paysages de l'après pétrole* compte s'engager prioritairement dans la réflexion et le suivi de démarches paysagères concernant :

1. Un développement urbain soucieux des territoires et du bien vivre

L'ère de l'énergie bon marché a été celle de l'expansion non maîtrisée des espaces urbains, de la spécialisation entre lieux d'habitation, de travail, de consommation et de loisirs selon un modèle qui s'est généralisé partout. Facilité par le faible coût des déplacements et la prolifération des infrastructures routières, ce double phénomène a engendré des trajets individuels motorisés de plus en plus longs et nombreux, et relégué les espaces naturels, agricoles et forestiers au statut dévalorisé de « réserves foncières ». L'inflexion de ces tendances non durables du triple point de vue économique, environnemental et social, et désolant du point de vue du cadre de vie, nécessite de croiser des disciplines aujourd'hui étrangères les unes aux autres, urbanisme et agronomie notamment, autour d'approches paysagères permettant de réorganiser ces territoires pour le plus grand profit de populations périurbaines aujourd'hui déstabilisées. La situation actuelle re-questionne les modes d'habiter dans tous les espaces (urbains, périurbains, ruraux...) ainsi que notre usage de la mobilité, les opportunités de densification, la vocation des espaces, etc. en s'appuyant sur toutes les opportunités locales conduisant à économiser l'énergie et l'espace.

2. L'économie et les innovations énergétiques

L'étude des paysages et l'analyse des aménagements d'avant la période du « pétrole pas cher » conduisent à proposer des solutions d'aménagement bien plus économes en énergie. Elles s'appuient sur la prise en compte des caractéristiques climatiques, du relief, du vent, des sols, de l'eau, de la végétation, trop souvent négligés et oubliés par les promoteurs des « modèles » d'aménagements récents. La remise à l'étude de ces potentialités et la recherche de systèmes adaptés à notre époque conduira à trouver des solutions capables d'économiser une bonne part des ressources fossiles consommées aujourd'hui, par ailleurs à l'origine de nombreuses pollutions.
Alors que l'équipement électrique d'après la seconde guerre mondiale a eu des impacts paysagers considérables, les installations d'énergie renouvelables contemporaines (éolien, photovoltaïque, biomasse) pourtant plus modestes suscitent des réactions de défiance dont le paysage est souvent l'argument principal. Or, des installations d'énergies nouvelles à l'échelle de villages ou de pays montrent que, menées de façon participative, informée et pour peu qu'elles s'inscrivent en dialogue avec les structures paysagères locales et dans le cadre de projets d'économie et d'approvisionnement énergétiques d'ensemble (« territoires à énergie positive »...), ces implantations se traduisent par la création de nouveaux paysages parfaitement appropriés par les populations locales et valorisants pour l'image de ces dernières.

3. La mise en œuvre de l'agro-écologie

L'agriculture « pétrolière » fondée sur la mécanisation et les intrants chimiques dépendant de ressources fossiles a atteint ses limites économiques, sociales (diminution accélérée du nombre d'agriculteurs), sanitaires (maladies professionnelles liées aux pesticides, santé des consommateurs) et environnementales. Face à cette situation, une partie du monde agricole entend désormais, avec l'agroécologie, relever le défi de la double performance économique et écologique. Au même titre que l'espace agricole a été restructuré pour favoriser une agriculture industrielle (remembrement, drainage, irrigation, rectification des cours d'eau, abandon des terres non mécanisables...), il convient de réfléchir aux façons d'organiser l'espace agricole au service de ces nouvelles orientations en s'appuyant sur les caractéristiques de chaque territoire (relocalisation des productions en fonction des potentiels agronomiques, de l'orientation, du climat, du relief, redéfinition de la taille et de la forme des parcelles, réintroduction d'éléments fixes du paysage...). L'organisation spatiale de cette évolution majeure doit être réfléchie et anticipée en fonction de chaque contexte pour, à la fois favoriser la mise en œuvre efficace de systèmes de production agroécologiques et mieux intégrer et protéger l'agriculture dans les politiques d'aménagement du territoire grâce aux rôles positifs qu'elle peut jouer notamment en faveur de la qualité de l'environnement et du cadre de vie. Fondés sur des productions valorisant les potentiels locaux de chaque territoire ou contribuant à l'alimentation d'une ou de plusieurs agglomérations voisines, ces paysages devront être conçus et partagés avec l'ensemble des acteurs, agricoles ou non, d'un territoire.

III. LES FORMES D'ACTIONS DU COLLECTIF

Par rapport à ces trois priorités, le Collectif *Paysages de l'après-pétrole* souhaite favoriser une « culture de l'espace pour la transition » en mobilisant les leviers d'action suivants :

. Recenser et faire connaître les expériences dont les démarches semblent exemplaires du point de vue de la mobilisation citoyenne, de l'intérêt des solutions techniques imaginées en fonction des contextes locaux et de la qualité des aménagements mis en œuvre contribuant à améliorer le cadre de vie des populations.

. Organiser des rencontres entre les collectivités territoriales et les acteurs engagés dans ces démarches.

. Œuvrer pour que la « compétence paysage » soit reconnue au sein des collectivités territoriales en lien avec la décentralisation.

. Proposer des amendements dans les textes juridiques ou réglementaires concernant le paysage et l'aménagement durable des territoires.

. Devenir force de proposition pour développer des programmes d'études et de recherche sur les questions de paysage et d'aménagement durable des territoires.

SÉGOLÈNE ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bonjour à tous,

Je ne peux pas être parmi vous, mais j'ai souhaité par ce message vous dire toute l'importance que j'accorde aux travaux que vous menez aujourd'hui dans cette salle au nom symbolique de Victor Hugo. J'ai pris connaissance de la synthèse de vos études de cas, ils illustrent parfaitement les enjeux des paysages contemporains, d'abord les paysages périurbains, mais aussi les paysages de la transition énergétique et de la biodiversité. La Biovallée, par exemple, est la preuve par le territoire que cette transition est possible, que le paysage joue un rôle majeur dans sa réussite et je dirai même qu'il s'agit là d'une transition heureuse. J'ai aussi noté dans votre programme l'importance du volet agricole, je salue tout particulièrement les représentants de la profession agricole et du ministère de l'agriculture qui sont présents ici. Votre présence atteste la conscience que vous avez aujourd'hui : il faut une traduction spatiale à cette belle idée de l'agro-écologie défendue avec conviction par Stéphane Le Foll et ses équipes.

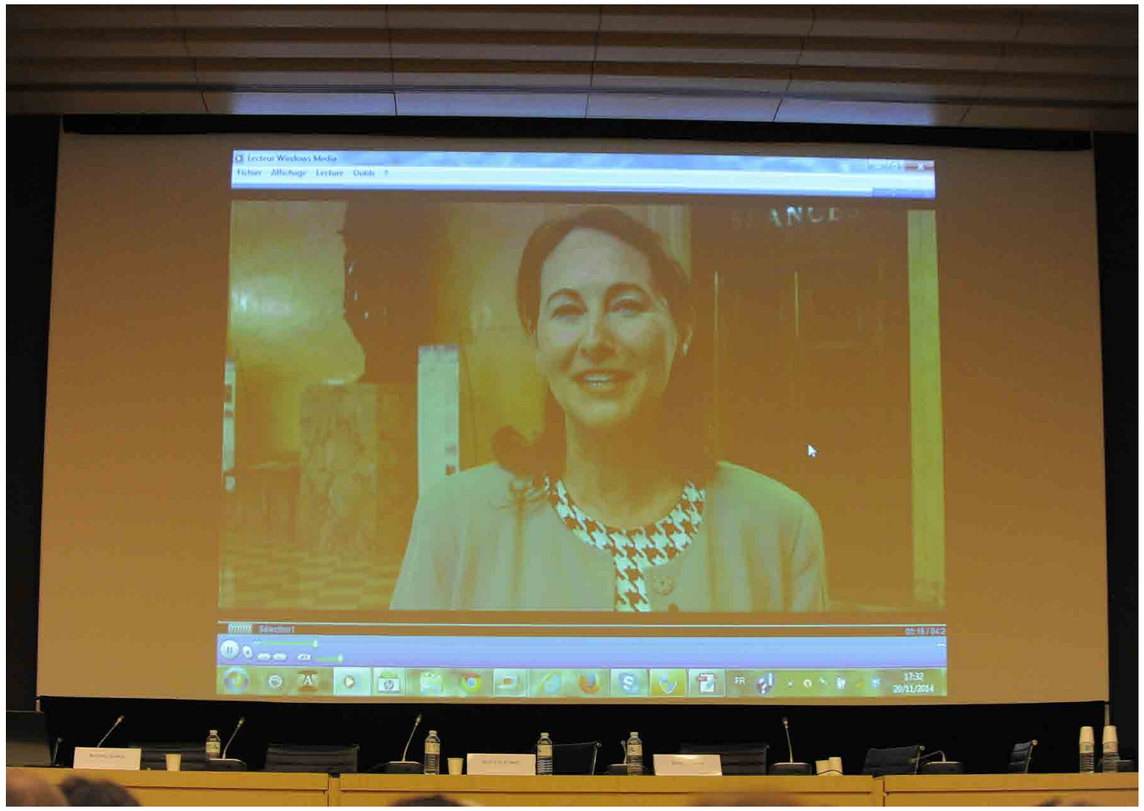

Message de la Ministre adressé le 20 novembre à la salle Victor Hugo

J'ai été également impressionnée par le succès public de ce colloque, notamment auprès des jeunes actuellement en formation dans les métiers de la qualité paysagère qui vont de l'agronomie à l'architecture. A cet égard, j'ai annoncé le 25 septembre mon appui à la reconnaissance pleine et entière du métier de paysagiste en même temps que le soutien de l'État à un projet emblématique de recherche-action sur la thématique du paysage et de l'énergie. La recherche en paysage est pour moi le complément, voire le soutien indispensable, comme dans les autres disciplines, aux politiques d'enseignement.

Je voudrais à présent vous donner quelques nouvelles de la politique de relance que je mène actuellement sur le thème du paysage. D'abord le soutien apporté à ce colloque par mon ministère, dont je remercie très chaleureusement les organisateurs pour leur contribution importante. Je compte sur eux pour mettre en oeuvre les actions qu'ils annoncent dans le Manifeste qui vient de vous être présenté, j'entends suivre ces actions et les accompagner dans le temps. J'ai récemment fait le point, avec la direction de mon ministère chargé de l'application de ma politique du paysage : la mise en œuvre des dix leviers d'actions annoncés en septembre en Conseil des ministres est en cours, avec notamment la création d'une chaire d'entreprise « Paysage et énergie » à l'Ecole du Paysage de Versailles. Cet engagement est déjà tenu, j'aurai l'occasion très prochainement d'installer cette chaire officiellement. Il y a aussi quelque chose auquel je tiens beaucoup, c'est le concours international d'architecture pour la construction en zone inondable. Je crois qu'on doit regarder les problèmes en face et ne pas les édulcorer ni les sous-estimer. Par rapport à la montée du niveau de l'eau et au réchauffement climatique, je crois qu'il faut faire évoluer les façons de construire et aussi la façon dont on intègre les constructions dans le paysage. Il s'agit d'un sujet majeur pour la construction du monde de l'après-pétrole et de la transition énergétique. Enfin nous allons lancer au printemps prochain une grande opération « mille paysages ». J'espère que vous allez vous impliquer dans cet événement très important et m'aider à le co-construire, afin que se multiplient, au cours des prochaines années, les solutions paysagères dont vous venez de démontrer la pertinence et l'efficacité.

Il y a vingt ans, j'étais ministre de l'environnement, j'ai fait voter la loi sur le paysage de 1993. Aujourd'hui je reprends le fil de cette histoire, et vais mettre ma force de conviction et mon engagement pour porter une belle et grande politique du paysage. Cette politique comporte des données et des enjeux nouveaux : la transition énergétique, la bataille pour la biodiversité, et la préparation du sommet de la planète, la COP 21 en décembre 2015. Je souhaite que, dans le cadre de cette préparation du sommet planétaire, la question paysagère soit une question centrale de la réflexion des pays du globe qui vont s'engager dans ces actions et dans ces décisions.

Vous savez pouvoir compter sur moi comme je sais pouvoir compter sur vous.

RÉGIS AMBROISE, président du Collectif Paysages de l'après-pétrole

Portés par leurs élus attentifs à l'exigence citoyenne de responsabilité, de prudence et d'équité, de nombreux territoires se sont d'ores et déjà engagés dans des pratiques inventives de réenracinement des logiques de l'aménagement dans la ressource que constitue leur paysage. Quel que soit le niveau d'accomplissement de ces réalisations, nos sociétés restent vigilantes à l'urgence climatique, préoccupées de justice sociale et soucieuses du bonheur de leurs concitoyens.
Aux temps de la transition énergétique, ces ambitions prennent un nouveau visage et une urgence plus grande. Il faut identifier ces expériences, les analyser, les modéliser et les diffuser.

Séminaire de fondation du collectif Paysages de l'après-pétrole du 6,7 et 8 mars 2015

Pour ce faire, notre collectif s'est institué en association lors du deuxième séminaire du Collectif Paysages de l'après-pétrole qui s'est tenu les 6, 7 et 8 mars 2015 à Villarceaux. Le siège social de cette association est à la Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy.
L'assemblée constitutive de cette association a nommé Président : Régis Ambroise, Vice-présidents : Yves Gorgeu et Odile Marcel, Trésorière : Marion Bruère, Secrétaire : Baptiste Sanson.

L'association « Collectif Paysages de l'après-pétrole » est un groupe de réflexion qui souhaite pérenniser son activité dans les années à venir.

En 2015, nous envisageons de mener les actions suivantes :

- la sortie des actes du colloque du 20 novembre 2014, lors de la journée « Paysage et énergie » organisée par le Ministère de l'environnement, le 7 avril 2015,
- la publication d'un essai « Vers des paysages de l'après-pétrole » (titre provisoire) aux Editions Charles Léopold Mayer (www.eclm.fr) dont la sortie est envisagée pour la fin d'année 2015,
- une exposition dans le cadre de la "COP 21" sur la prospective paysagère, "comment représenter les paysages de l'après pétrole ? ",
- un recueil d'étude de cas européens, présentant les expériences engagées sur le territoire de la Communauté européenne, témoignant de la dynamique de l'après pétrole en matière d'aménagement par le paysage,
- un atelier professionnel de recomposition d'un paysage péri-urbain dégradé, en partenariat avec les Ateliers Internationaux de maîtrise d'oeuvre urbaine de Cergy.

Ce sont des projets, ils sont soumis aux aléas de la recherche de financements et des appuis que nous pourrons trouver.

Au cours de l'année 2015 qui marque sa première année existence, l'association Collectif Paysages de l'après-pétrole sera animée par un groupe coopté de trente membres bénévoles, chargés de mettre en œuvre son programme d'action.
Dans une seconde phase, le renforcement des moyens dédiés à la dynamique du Collectif Paysage de l'après-pétrole permettrait d'accompagner l'élargissement du collectif à de nouveaux adhérents pour approfondir et diffuser le message d'un paysage durable, fédérant une société autour de savoir-faire partagés.

Nous comptons sur votre présence pour enrichir notre démarche et lui permettre de gagner des positions, afin que l'établissement humain de toutes nos sociétés redevienne au plus vite biocompatible, équitable et harmonieux.

Correspondance

Collectif *Paysages de l'après-pétrole*
Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy
contact@paysages-apres-petrole.org

ANNEXES

ANNEXE 1 : EN SAVOIR PLUS SUR LE COLLECTIF PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE, À L'INITIATIVE DU COLLOQUE DU 20 NOVEMBRE 2014

A l'origine du Collectif Paysages de l'après-pétrole, une publication

En mai 2013, était publié le recueil « Paysages de l'après-pétrole ? » *(1)*, numéro 9 de la collection « Passerelle », éditée par Ritimo (www.ritimo.org). Depuis la revue a été diffusée à plus de 1200 exemplaires. Réédité, ce recueil a fait l'objet d'une présentation publique lors d'une table ronde à l'Assemblée Nationale le 22 janvier 2014 devant une cinquantaine de députés. Dans cet élan, le comité de rédaction de la revue a proposé d'initier un projet de colloque national - avec le concours du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) – pour raviver et décliner la notion de paysage comme clef d'un développement durable assumé des territoires.

En parallèle, pour mettre en commun les analyses développées dans la revue « Paysages de l'après pétrole ? » et imaginer les suites à donner à la démarche initiée par cette publication, les auteurs du numéro ainsi que des experts de cette thématique ont été conviés à se rassembler lors d'un séminaire de trois jours, du 3 au 5 avril 2014 à la Bergerie de Villarceaux. Lors de ce séminaire, les participants ont décidé de se constituer en collectif pour poursuivre la dynamique engagée.

Composition et intentions du Collectif Paysages de l'après-pétrole

Formé à l'initiative des auteurs du recueil « Paysages de l'après-pétrole ? », le Collectif Paysages de l'après-pétrole regroupe une trentaine de praticiens de l'espace et d'experts du paysage (architectes, urbanistes, paysagistes, agronomes, ingénieurs, naturalistes, sociologues et philosophes).

Le Collectif Paysages de l'Après-Pétrole est un groupe de réflexion et d'échanges pérenne dont l'intention est de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, au prisme de la transition énergétique et plus largement de la transition vers un développement durable. Il s'agit de contribuer à la réussite de cette transition, au moyen d'une participation active des citoyens aux projets de territoire, par le biais d'approches paysagères réinventant ainsi un art de l'aménagement du territoire et du bien vivre ensemble.

Les membres du collectif s'inscrivent donc dans une démarche de progrès démocratique, social et écologique, dont le paysage est pour eux un vecteur privilégié. Ils s'inscrivent dans la continuité des actions menées par différents réseaux très actifs sur le thème du paysage depuis une vingtaine d'années.

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole est un collectif de personnes et non pas d'institutions.

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole a rendu public son manifeste **Charte fondatrice pour la constitution du Collectif Paysages de l'après-pétrole**, le 20 novembre 2014. Une version enrichie et complétée de ce manifeste sera prochainement disponible sur un site internet regroupant les publications et ressources du Collectif.

Correspondance

Collectif *Paysages de l'après-pétrole*
Bergerie de Villarceaux – 95710 Chaussy
contact@paysages-apres-petrole.org

(1) Ce recueil peut être consulté gratuitement en ligne à l'adresse http://www.coredem.info/IMG/pdf/apres_petrole.pdf - Vous pouvez aussi le commander en écrivant à animation@coredem.info

ANNEXE 2 : DES ÉTUDIANTS PARTAGENT LEURS IMPRESSIONS AU SUJET DU COLLOQUE PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE

I. Contribution des étudiants du Master 2 « Théories et Démarches du Projet de Paysage », Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles

Bonin Sophie (dir.), Arderiu Meritxell, Bardaine Clémence, Barthel Amélie, Boudia Alexandra, Bourboulon Alix, Chaussard Anne, Delorme Stéphane, Fonticelli Claire, Henry Célia, Lesergent Ronan, Peyrat Marion, Pistoni Roberta, Pregny Aurye, Zambrano Nalvarte Eduardo.

1/ Quelles sont les trois idées forces que vous retenez de la rencontre (enjeux émergents, perspectives, etc.)?

Le sentiment marquant et le plus partagé par notre groupe à l'issue de cette journée est qu'on est arrivé à un moment où il est essentiel de changer de méthodes, de façons d'aborder la gestion et l'aménagement, et que les problèmes ne sont pas seulement d'innovations techniques ou d'ingénierie. Il faut désormais réfléchir à de nouvelles façons de faire, de travailler, et d'aborder les problèmes. L'exemple du PLUi de la vallée de Saint-Amarin est à ce titre très significatif : changement d'échelle, changement de regard sur l'urbanisme, prise en compte d'une « quatrième dimension ».

La journée a aussi fortement révélé l'intérêt d'associer les disciplines, de se situer à des interfaces disciplinaires : trouver des solutions tangibles nécessite de croiser des approches différentes, en particulier entre ingénieurs et paysagistes, entre agronomes et urbanistes. L'exemple de Biovallée était très significatif à ce titre. On pense aussi à la question de l'agroforesterie, qui est à la fois agronomique, écologique et paysagère, spatiale ; c'est ainsi un choix de culture qui devient un outil partagé qui peut être approprié et ainsi réellement contribuer à la construction de solutions. Cela rejoint aussi l'idée de la multifonctionnalité des espaces qui est revenue dans toutes les présentations.

Un autre axe qui a pu se dégager est celui de l'implication du monde agricole : alors que la plupart d'entre nous sont issus de formations qui n'abordent pas ces questions d'agriculture, et que les « citoyens ordinaires » ont peu de connaissances dans ce domaine, on a pu mesurer au cours de la journée combien l'idée de l'après-pétrole (qui concerne l'ensemble de la société) associe étroitement le devenir et les transformations de l'agriculture. La transition énergétique est un très vaste sujet d'ailleurs, et si la journée a notamment abordé les solutions liées aux mobilités, il faut imaginer que cela va aussi concerner, par exemple, la nature des matériaux les plus courants que nous utilisons (matières plastiques).

2/ Comment ce colloque a-t-il questionné le métier de chercheur ou de conseiller à la maîtrise d'ouvrage sur le projet de paysage ?

- Comment voyez-vous ce métier de demain ? Quelles fonctions, missions, compétences nécessaires ?

« Obligatoirement impliqué » résume bien l'élan que peut donner cette journée à la vision de notre avenir. Nous allons devoir lutter contre des fonctionnements établis et une inertie de systèmes mis en place dans un contexte de croissance et une vision du progrès qui n'est plus. Il va être essentiel de croire aux projets de changement. Produire plus d'énergie n'est plus le problème, mais plutôt comment vivre avec moins d'énergie. Il y a du travail et du développement possible pour résoudre cette question de moins consommer.

- La formation actuelle répond-elle aux besoins que vous pressentez de votre métier de demain ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Notre formation contribue bien à nous faire prendre conscience de ces besoins, et on y apprend à identifier des leviers d'action possibles auprès des collectivités publiques en particulier. On saisit la nécessité du dialogue, et d'aller au-delà des outils existants, réglementaires notamment. Pour autant, ce sont des outils qui pourraient ou devraient participer à ces solutions, aider, mais on comprend aussi qu'il n'y a pas de recette toute prête ni des solutions « universelles ». C'est bien à nous de nous diriger et d'explorer les pistes esquissées au cours de cette formation.

- Comment les formations devraient-elles évoluer pour répondre à cette réalité du métier que vous percevez ?

Ce qui nous paraît le plus important maintenant est de disposer et d'acquérir une meilleure maîtrise des outils de communication, de médiation. Nous avons l'impression qu'il y a une nécessité de travailler en indépendance des institutions en place, avec des ONG ou des associations. Comment travailler au-delà des réglementations et des systèmes en place ? Comment créer et développer des « territoires écoles » comme ce qui a été présenté au cours de la journée ? Il nous faudrait acquérir des savoir-faire pour nous positionner à l'interface de porteurs d'intérêt nombreux, qui parfois s'ignorent alors que les solutions sont dans leur mise en relation.

Actuellement dans une formation orientée et nourrie par la recherche sur le paysage, nous souhaiterions des liens plus forts entre la recherche et la pratique, et pouvoir construire des recherches appliquées sur ces sujets.

II. Contribution des étudiants du cursus Ingéniérie des espaces végétalisés en ville (IE2V) - d'Agroparistech

1/ Quelles sont les trois idées forces que vous retenez de la rencontre (enjeux émergents, perspectives, etc.)?

Le paysage est un facteur d'identité, de bien-être, de lien social et même de santé. En effet, les populations sont attachées à leur terre et à son histoire. Il est intéressant de développer l'aspect attractif des territoires pour que les gens soient fiers d'y vivre et aient envie de dynamiser leur lieu de vie. Rennes-Métropole semble vouloir valoriser son territoire de bocages afin de développer une fierté identitaire chez la population urbaine. De même au niveau local, la ferme de Vernand-Fourneaux, dans la Loire permet de mettre en valeur le paysage et de l'ouvrir aux visiteurs, avec l'idée qu'il appartient à tous.

Le paysage est un outil d'aménagement. La lecture du paysage peut être un bel outil démocratique, plus abordable que les textes de loi (SCOT, PLU...). De plus, c'est un outil de spatialisation du territoire qui permet de discerner les différentes zones qui structurent une région (plaines agricoles, zones de montagne en pâturage, vallées urbanisées...). C'est grâce à la prise en compte spatiale du paysage que la Vallée de Saint-Amarin a réussi à redynamiser son territoire.

Le paysage est un élément clé pour accompagner la transition. Il devient urgent de réduire notre consommation d'énergies non-renouvelables et de moins polluer notre environnement. Pour ce faire, la Biovallée, dans le Val-de-Drôme, a développé une stratégie de transition énergétique et d'agroécologie en lien avec le paysage. Ce dernier devient un outil politique mobilisateur et porteur de sens, qui permet d'accueillir des aménagements pour générer de l'énergie renouvelable (éoliennes, bois-énergie...) et pour sensibiliser les populations.

2/ Comment ce colloque a-t-il questionné le métier de chercheur ou de conseiller à la maîtrise d'ouvrage sur le projet de paysage ?

- Comment voyez-vous ce métier de demain ? Quelles fonctions, missions, compétences nécessaires ?

Le métier d'ingénieur de demain se décline en plusieurs fonctions clés : la gestion de projet, la coordination, la médiation entre les secteurs d'expertise et un regard global sur les projets qu'il sera amené à gérer. Il semble ainsi nécessaire qu'il ait une forme d'expertise et de vision du terrain avant de pouvoir échanger avec d'autres métiers comme ceux du paysage ou encore des élus...Les compétences qui semblent nécessaire sont l'écoute, des bases de gestion mais surtout une volonté d'ouverture et une curiosité qui lui permettra de considérer toutes les approches possibles avant de prendre une décision.

- La formation actuelle répond-elle aux besoins qu'ils pressentent de leurs métiers de demain ?

La formation d'ingénieur des espaces végétalisés en ville (IE2V) répond à ces attentes en donnant des clés d'interprétation, de considération des projets. L'approche du terrain y prend d'ailleurs une grande part, ce qui contribue à éveiller l'écoute et l'apprentissage par l'expérience. Rencontrer des acteurs passionnés et investis permet de mieux comprendre les démarches et ainsi les attentes de chacun.

- Comment les formations devraient évoluer pour répondre à cette réalité du métier qu'ils perçoivent ?

A ce jour les formations, que ce soit d'ingénieur ou de paysagiste ou autres, sont cloisonnées en secteurs qui échangent peu entre eux. C'est ce système de cloisonnement qui crée une forme de concurrence entre des métiers qui se devraient complémentaires. De plus, il est difficile d'imaginer les compétences de chacun si l'on n'a jamais travaillé avec. Ainsi, il serait judicieux de décloisonner les formations, favoriser les travaux communs, les échanges. A l'image du paysage, les formations seraient ainsi un patchwork réfléchi de compétences interconnectées.

ISBN 978-2-9552887-1-9